

# Le Franc-Parleur

"Qui bene amat, bene castigat" --- "Qui aime bien, chatie bien"

VOLUME II—No 9

JOURNAL DE COMBAT ET DE CRITIQUE

QUÉBEC, SAMEDI, 2 SEPTEMBRE 1916

LE NUMÉRO: CINQ SOUS  
PAR AN: \$2.00  
EN VILLE: \$2.50

Directeur: **RAOUL RENAULT**

Rédaction et Administration:  
147, COTE DE LA MONTAGNE  
Tél. 3554: Rés. 3517

## LES ACCUSATIONS RESTENT, ACCABLANTES

Les accusations lancées contre le sieur Stafford, depuis cinq semaines, commencent à produire leur effet. Déjà le *Soleil*, la *Patrie* et le *Devoir* ont fait écho à nos dénonciations et ont appuyé sur la nécessité d'une enquête sérieuse. Le public québécois est justement ému par les faits précis reprochés au chef du bureau de l'immigration à Québec.

C'est de bon augure. Et nous avons confiance qu'avant longtemps nous pourrions obtenir justice, malgré la protection que ce triste personnage semble recevoir en haut lieu.

L'honorable Casgrain ayant été personnellement mis en demeure d'intervenir, *L'Événement*, son organe officiel, a cru devoir répondre pour lui, dans son édition de samedi dernier. Est-ce la réponse officielle du ministre du district aux trois lettres ouvertes publiées dans le *Franc-Parleur*? Elle serait bien pauvre et bien faible.

Nous voulons plutôt croire que son organe officiel, constatant le bruit fait à Québec par ce scandale et la responsabilité que ne manqueraient pas d'en porter le ministre, s'est enfin risqué à prendre sa défense.

Mais le plaidoyer contient tant d'erreurs de droit et de faits que nous croyons devoir inscrire une inscription en droit dans le dossier.

D'abord, pourquoi cette agitation autour du nom de Monsieur J.P. Stafford? — Simplement pour forcer le ministre à débarasser le bureau de l'immigration d'un être incompetent et indigne de la position qu'il occupe. Sans doute, cette agitation coïncide avec le renvoi d'office des employés de l'immigration dont on a eu devoir se passer. Mais on ne peut reprocher, raisonnablement à ces employés d'avoir attendu l'heure de leur destitution pour porter à la connaissance du ministre et du public ce qu'ils connaissent de leur ancien chef. Il aurait été, pour le moins, imprudent et déloyal de leur part d'accuser leur patron pendant qu'ils étaient sous ses ordres.

D'ailleurs, ces personnes n'ont fait que ce qu'aurait pu faire bien d'autres Québécois. Car, il est de notoriété publique parmi tous ceux qui connaissent Monsieur J.P. Stafford, que les accusations portées, sont fondées en fait.

Les reproches qu'on fait aujourd'hui au chef de l'immigration sont déjà venus aux oreilles de l'ancien ministre des Postes, l'honorable L.P. Pelletier. Celui-ci, qui n'avait fait cette nomination qu'à contre-cœur parce qu'il connaissait le défaut dominant du nommé Stafford, l'aurait certainement congédié, à cette époque, dans le mensonge charitable de ses amis.

Nous irons plus loin. Nous affirmons, sans crainte d'un démenti, que l'honorable T.C. Casgrain connaît le bien-fondé des accusations portées contre Monsieur Stafford, et que, pour lui, il n'est aucunement besoin d'une enquête. Si le ministre protège quand même ce triste sire, c'est qu'il a des raisons particulières de le faire, raisons que nous ne voulons pas apprécier.

*L'Événement* nous dit que la responsabilité des démissions récentes loge ailleurs que chez monsieur Stafford.

Eh bien, nous affirmons que le choix des employés à congédier a été fait à la suggestion de ce monsieur; et nous avons des preuves, au moins des présomptions

très fortes dans quelques cas particuliers.

Nous affirmons que quand monsieur Hansen a été appelé pour trois mois, à Ottawa, l'hiver dernier, monsieur Stafford lui a demandé de le mettre en possession de la clef de son logis, dans un but que chacun peut soupçonner. Et sur le refus de monsieur Hansen de se rendre à ce désir, son chef a déclaré que le dit Hansen ne resterait pas longtemps à l'immigration. Et Hansen est parti.

Nous affirmons que monsieur Stafford a déclaré, l'hiver dernier, à plusieurs reprises et devant plusieurs personnes, que messieurs Hansen et Kerwin allaient partir de l'immigration. Et ils sont partis.

Nous affirmons que monsieur Stafford a déclaré, le printemps dernier, après la première enquête de monsieur Whelan, à une personne responsable, que "seize employés seraient destitués et que les matrones ne seraient pas inquiétées." De fait, seize employés furent destitués et les matrones sont restées. Le monsieur était donc bien renseigné.

Nous affirmons que monsieur Stafford a désigné, en particulier, son assistant, le notaire Huard, comme devant être congédié. Et, un député du district de Québec ayant pratiquement obtenu la réinstallation de monsieur Huard, monsieur Stafford a pris la peine d'écrire de nouveau au ministre pour le dissuader de faire cette réintégration. Dans le même temps, ce traître, pour mieux faire croire à sa sympathie pour son assistant, invitait celui-ci à dîner et se donnait la peine d'aller rencontrer le susdit député et de lui promettre de faire l'impossible pour faire revenir monsieur Huard. — On peut juger par là du personnage à trente-six faces qu'est cet homme.

Nous affirmons que monsieur Stafford a déclaré à messieurs Gustave Beaulieu, chez qui il passe une partie de son temps, et à Carroll Alter, avec qui il a fait très bon ménage tout l'hiver, qu'il n'y avait aucun danger pour eux et qu'il allait régler leur cas. Et ces deux messieurs sont restés.

Et l'on vient nous dire, après cela, que monsieur Stafford n'est pour rien dans le choix qui a été fait?

*L'Événement* semble surpris "du bruit qui se fait actuellement autour du chef du bureau de l'immigration." Mais, à qui la faute? — Nous avons voulu éviter ce scandale. C'est pourquoi, avant de commencer cette polémique, nous avons fait parvenir au ministre de l'Intérieur les affidavits que nous publions, chaque semaine. Mais, lorsque nous avons constaté que le ministre, au lieu de s'occuper sérieusement de ce qui lui était transmis, voulait rire et se moquer du public, en faisant faire le simulacre d'enquête dont nous parlons plus bas, nous avons cru qu'il était temps, dans l'intérêt public, d'ouvrir la bouche. Si monsieur Stafford est aujourd'hui déshonoré et si les membres de sa famille se désolent de la publicité donnée à sa conduite personnelle, la faute en doit retomber sur la tête du docteur Roche.

Venons-en maintenant à la prétendue enquête de Whelan alias Williams. L'on accuse Stafford, d'après *L'Événement*: 1o d'incompétence, et même plus, dans l'exercice de ses fonctions; 2o de partialité en faveur de ses nationaux.

Un enquêteur d'Ottawa vint donc à Québec, au mois de juillet dernier, avec l'apparente mission

de faire la lumière sur les accusations portées.

Et, ici, nous nous permettons d'attirer l'attention spéciale de monsieur Casgrain sur la manière de procéder de ce juge nouveau genre.

D'abord a-t-on jamais vu faire une enquête sans que les intéressés fussent avertis? — Il semble que la première chose à faire soit de notifier les accusateurs qu'ils seront mis en demeure, tel jour, à telle heure et à tel endroit, de prouver leurs allégations.

Au lieu de cela, Whelan arrive incognito à Québec. Le lendemain matin, il descend au bureau de l'immigration, s'installe dans le bureau de l'accusé et commence sa comédie. Il interroge, à la cachette, chacun des employés qui ont échappé à la guillotine.

Inutile de répéter ici que pas un seul n'a été mis sous serment, quand les accusations avaient été portées par déclarations assermentées. Comment voulez-vous qu'un employé parle contre son chef, quand il n'a qu'un petit mensonge à faire pour sauver sa tête?

Parmi les témoins nommés dans *L'Événement*, nous ne voyons pas un seul des accusateurs.

Je serais curieux d'avoir l'opinion légale de Monsieur Casgrain, avocat de carrière, sur une telle manière d'agir.

Nous lancerons ici un défi. Si, dans une enquête sous serment, Messieurs Gustave Beaulieu, Joseph Desgagnés, Jos. Huck, E. J. O'Connell, Carroll Alter, S. Morisset, Onésime Lagacé, Auguste Lemoine, Alex. Jean, G. Hayden, F. X. Guérin, J. P. O. Mathieu, H. Richard, Ramus-Hansen, Alp. Huard, Ernest Robitaille, Amos Burns, pour n'en nommer que quelques-uns, n'admettent pas, à la satisfaction de l'enquêteur que Monsieur J. P. Stafford a été vu par eux, en maintes circonstances pendant les heures de travail, en état d'ivresse avancée, nous consentirons à faire apologie et à prier le Ministre de le continuer en office. L'offre n'est-elle pas raisonnable?

Que sera-ce quand l'enquêteur aura entendu les accusateurs et nos autres témoins et qu'il aura été mis au courant des autres griefs que nous avons contre M. Stafford.

Quant aux agents de compagnies océaniques interrogés, nous dirons que, seul, Monsieur Moore pourrait donner un témoignage intelligent. Et nous défions l'enquêteur de le mettre sous serment.

Messieurs Scott, Ramsay et le représentant de la Robert Reford Co., n'ont pas dû rendre un témoignage bien convainquant puisqu'ils ne vont pas au bureau de l'immigration depuis deux ans, pour la bonne raison que les vaisseaux de leurs compagnies ont été requisitionnés par l'Amirauté anglaise. De même pour Monsieur David Jewell, qui ne vient plus à l'immigration. Et quand il y venait, il ne venait pas au bureau de M. Stafford deux fois par saison.

Quant à Messieurs Nestor et Anna-Whelan, ils y viennent si peu souvent que pas un seul employé de l'immigration ne les connaît. Pour ce qui est de Monsieur Clancey, qui n'a été nommé agent du C. P. R. que quelques jours avant le renvoi des seize employés. Quand "l'Événement" soutient que les agents de ces compagnies sont continuellement en contact avec Monsieur Stafford, il fait donc une affirmation un peu risquée.

Il reste Madame Burrington-Ham que "l'Événement" a masculinisée. Cette dame, ancienne acrobate de cirque, à ce qu'on dit, de

## LA PROSTITUTION

Nous avons plusieurs fois parlé de ce problème qui devient de plus en plus sérieux pour notre ville. Nous avons déjà dit, au grand scandale d'un certain nombre qui veulent que des mesures draconiennes soient prises pour enrayer ce fléau démoralisateur, comment nous envisagions ce problème. Si nous revenons de nouveau sur ce sujet, c'est que *l'Action Catholique*, dans un article énergique publié dernièrement, jette le cri d'alarme et somme les autorités de prendre des mesures efficaces pour la protection de la morale et de la sécurité publiques, toutes deux menacées.

Mais nous citons:

Dans les boutiques de barbiers bien achalandées, les clients, alignés sur les bancs, les jours de barbe, attendant souvent, pour laisser leur journal ou leur conversation, que le patron leur crie: "Next, avant d'aller occuper le siège que vient de laisser un prédécesseur."

Il existe, à Québec, des boutiques assez achalandées pour que les clients, forcer par leur nombre de rester à l'extérieur, attendent qu'une femme leur fasse un signe du doigt en criant: "Next, please enter."

Et ces boutiques sont quelque part dans la route Sainte-Claire, à la Petite-Rivière.

Il y a quelques semaines tous les journaux de Québec, et nous-mêmes, en avons parlé; et comme conséquence, les autorités avaient bougé assez bruyamment.

Leur action s'est-elle arrêtée à ce premier acte? Les désordres sont-ils au-dessus de leurs moyens?

Toujours est-il qu'après un simulacre de diminution, ils ont continué, ils ont augmenté, et notre ville est en voie de devenir la Mecque de toutes les lorettes du Canada: car elles accourent de partout pratiquer ici une industrie que l'état de choses existant paraît rendre aussi paisible que lucrative.

Elles ne se gênent plus; elles pratiquent publiquement le racolage de grand chemin; elles insultent les passants; elles les désignent à la vindicte de leurs souteneurs lorsqu'ils ne veulent pas les écouter.

Après avoir cité des désordres qui ont eu lieu un peu partout à cause de la gangrène qui s'étend dans toutes les directions, *l'Action Catholique* conclut:

Jeu de dernière main, un paisible citoyen qui passait dans ses parages n'a échappé que grâce à la rapidité de son cheval à une de ces agressions. La veille, une voiture de promenade avait été jetée dans le fossé avec ses occupants. Les désordres s'étendent maintenant dans un rayon beaucoup plus étendu, et jusqu'aux côtes de Charlesbourg. Les cultivateurs de ces endroits craignent toujours de voir l'incendie dévorer leurs granges, envahies chaque nuit par de sinistres oiseaux.

Nous répétons ce que nous avons déjà dit.

"Il faut que cela cesse."

Peu importent les théories des étranges sociologues qui croient au mal nécessaire, et qui regardent comme des sottises de sûreté les cas où on le tolère.

Les paisibles, les honnêtes citoyens de la Petite-Rivière, de Charlesbourg et de Lorette qui ont l'habitude de passer par la route Sainte-Claire ne sont pas disposés à se laisser déborder par ces malandrins ont jugé bon de faire de long et court leur domaine.

Les cultivateurs et résidents des alentours ne consentiront pas à vivre dans un cauchemar perpétuel.

Si la société dont ils font partie ne peut leur accorder la protection à laquelle ils ont droit, il leur faudra bien aviser eux-mêmes aux moyens de protéger leur honneur et leurs biens contre la canaille laissée libre.

Il ne peut convenir à laisser souffrir les yeux et les oreilles de leurs femmes et de leurs enfants, pas plus qu'ils ne consentiront à souffrir dans leurs biens.

Les "autorités" ne devraient pas attendre que quelque drame sanglant se produise pour se décider enfin à agir efficacement.

Si les moyens pratiques n'existent pas, qu'on les crée.

Si la loi a des mailles assez larges pour laisser échapper la basse canaille qui va prendre ses ébats sur les routes, qu'on les resserre au plus vite.

Mais de toutes manières il faut que la route Sainte-Claire devienne une voie sûre, où les gens peuvent passer sans être molestés ni scandalisés, et le jour et la nuit. De toutes manières il faut que la région de Québec cesse d'être une où les femmes de la mauvaise sorte accourent de partout comme vers un endroit où elles jouissent d'une tolérante protection.

Si les "autorités" attendent pour agir, que l'indignation publique augmente encore, leur responsabilité dans les événements qui ne peuvent manquer d'arriver, en sera très alourdie.

Il est en état de dire des choses intéressantes, quand on lui fera prêter serment.

Pour bien apprécier le témoignage des agents de compagnies, surtout quand ils ne posent pas la main sur l'Évangile, il faudra se rappeler que ce n'est pas Monsieur Stafford qui mène à l'immigration mais bien les compagnies dont ils sont les représentants. Il suffit à ces agents de manifester un désir pour qu'immédiatement Monsieur Stafford se jette à quatre pattes devant eux. Ces messieurs lui ont donc prouvé leur reconnaissance, en venant témoigner en sa faveur.

Et l'enquête était terminée Whelan s'en retourne à Ottawa et fit son rapport, exonerant complètement Monsieur Stafford. Fareur, va!

Dans son rapport, Whelan dit: "J'ai fait plusieurs voyages officiels à Québec depuis huit ans et chaque fois j'ai trouvé M. Stafford à son poste et jamais sous l'influence de la boisson." J'te crois, Benoît! — Chaque fois qu'il venait à Québec, il annonçait son arrivée: ce qui donnait le temps à son protégé de se mettre sur son trente-six et de se rincer l'estomac.

Et c'est après une enquête comme celle-là que le Ministre par son organe officiel, nous dit de nous taire et d'être satisfaits.

Ça ne se passera pas comme cela. Le Ministre peut s'être habitué à regarder le peuple comme un tas d'imbéciles. Mais, il s'apercevra avant longtemps qu'en protégeant des tarés, au détriment des honnêtes gens, on se tare soi-même.

Pour nous, nous avons trop conscience de nos responsabilités; nous sommes trop convaincu de la justice de notre cause; nous avons trop de preuves et de documents en mains pour nous contenter de si peu.

Nous avons demandé une enquête après avoir porté des accusations précises et extrêmement graves; nous continuerons de la réclamer tant que nous ne l'aurons pas obtenue.

Nous ne nous sommes occupé aujourd'hui, que du premier chef d'accusation. La semaine prochaine, nous discuterons le second, c'est-à-dire la partialité de Monsieur Stafford au profit de ses pays.

JUSTICE.

Nous approuvons ces remarques sauf une restriction. Nous ne sommes pas du même avis que l'organe catholique, lorsqu'il dit: *Peu importe les théories des étranges sociologues qui croient au mal nécessaire, et qui regardent comme des sottises de sûreté les cas où on le tolère.*

Cet entrefilet est peut-être — sa dernière proposition, du moins — dirigé contre nous. En tous cas, nous l'acceptons comme tel, et nous allons, de nouveau, exposer clairement notre manière de voir sur cette question délicate.

Nous dirons d'abord que nous n'avons jamais prétendu que le mal était nécessaire. Loin de nous semblable hérésie. Nous savons aussi parfaitement que l'église catholique ne peut pas songer à en permettre la tolérance. Ce serait contre le dogme.

Mais la morale, dans tout état bien organisé, ne relève pas seulement des pouvoirs religieux, elle est aussi un des devoirs qui s'imposent aux pouvoirs civils, à l'Etat. Et si l'Etat, lorsqu'il légifère sur des sujets qui touchent à la morale doit s'inspirer largement des conseils qui lui sont donnés par ceux qui ont charge d'âme, il ne s'en suit pas qu'il lui faille accepter toutes les théories, toutes les préceptes, se plier à toutes les exigences dogmatiques, s'il est convaincu qu'en édictant des lois draconiennes, et en les faisant observer rigoureusement, il contribue plutôt à aggraver notablement les abus qu'il veut supprimer.

(Suite à la page 7)

## Encore du "Parisian French"

Un ami de notre journal nous a remis une feuille du catalogue d'automne (Fall number 1916-17) de la maison Eaton, de Toronto, où nous trouvons un appel adressé aux Canadiens-Français.

Cette invocation a été évidemment traduite de l'anglais par un de ces brillants sujets qui a dû apprendre le français dans une de ces écoles ontariennes que l'on veut imposer à nos compatriotes de là-bas.

C'est un chef-d'œuvre, qui mérite d'être encadré. C'est pourquoi nous le reproduisons intégralement ci-dessous, dans un encadrement typographique.

Nous ne faisons imprimer des catalogues français, mais nous vous referons à notre catalogue général ou nos marchandises sont clairement illustrées et décrites avec les prix.

Ecrivez nous en français ou anglais qui est le plus commode. Nous employons des traducteurs experts, qui donneront vos demandes tout soin et attention.

COMMANDES.—Donnez-nous tous les détails quand vous envoyez votre commande et quand vous envoyez les commandes par la malle, veuillez faire vos remises par les Mandats de Poste, ou d'Express si possible, comme ces manières sont la plus sûres. Nous prendrons tous les risques. Si vous envoyez l'argent, ayez bien soin de registrer votre lettre.

PAR MALLE.—Si vous désirez votre commande par la poste, et si votre commande ne se amonte \$10.00, ayez bien soin d'envoyer assez d'argent pour nous permettre de couvrir les frais de poste. Nous retournerons le surplus.

RETOURNANT LES EFFETS.—En retournant des effets mettez bien votre nom et adresse sur dehors du paquet, afin d'éviter tout retard dans l'ajustement, et en tout cas, retournez les factures, nous donnant le numéro dans le catalogue, aussi le prix des marchandises retournées.

NOS TERMES.—Nos termes sont "Remise avec la Commande," et nous pouvons fournir des effets aux prix dans le catalogue seulement. Nous ne donnons pas de réduction, ni payons des primes, et nous n'employons pas des agents.

AJUSTEMENTS.—En tout cas du délai ou ajustement, toujours donnez-nous le numéro dans le catalogue et le prix des marchandises en question, aussi la date quand vous les avez commandées.

TRANSPORTATION.—En tout cas de la distance longue ou la transportation par le bateau, allowez assez de temps pour les marchandises arriver.

ADRESSE.—Quand envoyant des commandes toujours donnez votre nom en plein, adresse de votre Bureau de Poste, et la gare la plus approchée.

NOUS GARANTONS.—Livraison sûre et nous envoyons une commande duplicata pour aucun ordre perdu en route à vous.

Que pensez-vous de cela?

Faut-il en avoir un culot de Boche pour oser faire circuler pareille horreur à des milliers d'exemplaires?

Et dire qu'il se trouve encore des Canadiens-Français assez avachis pour supporter pareil affront? Et dire qu'il s'en trouvent d'assez dépourvus de dignité pour continuer leur patronage à une maison qui les respecte si peu?

En ont-ils une prétention, tous ces ignares coloniaux qui veulent nous imposer leurs méthodes d'enseignement?

Et le génie qui a pondu cette horreur de traduction s'imaginer, à n'en pas douter, avoir accompli un tour de force?

Est-ce un des experts dont on nous parle dans l'avis ci-dessus? Dans ce cas, on les fait à bon marché, là-bas.

# Un anniversaire

Il y a eu dix ans, hier, le premier de septembre, que le règlement de fermeture des bars à 7 heures, le samedi soir, est entré en vigueur.

Dix ans, c'est bien court ! Et cependant les batailles homériques qu'il a fallu livrer, dans le temps, pour arriver à la victoire, sont depuis longtemps oubliées. Toutefois, pour ceux qui ont été quelque peu mêlés à cette affaire, le souvenir en est encore vivace. Et il serait peut-être intéressant pour les lecteurs du *Franc-Parleur* de raconter succinctement les péripéties de ce règlement.

C'était au mois de mars 1906. Le parti de la Réforme venait de balayer la ville de Québec, aux élections générales de février. La plupart des réformistes s'étaient engagés, pendant la lutte, à faire la guerre à l'intempérance.

Et voilà qu'à la première séance régulière du nouveau Conseil, au temps des avis de motion, le notaire Huard, échevin du quartier Jacques-Cartier, se lève et donne avis qu'à la séance suivante il proposera qu'un règlement soit passé forçant les buvetiers à fermer leurs portes, le samedi soir, à sept heures.

La salle du Conseil était remplie de curieux et tous les échevins étaient à leur siège. A la lecture de cet avis de motion, un immense éclat de rire remplit la salle. On se demandait si l'échevin de Jacques-Cartier voulait se payer la tête de ses collègues.

Pensez donc ! S'attaquer aux hôteliers qui étaient, dans le temps, tout puissants à Québec !

Il fallait être doué d'une audace incommensurable.

Il y avait, à cette époque, cent cinquante buvettes dans la ville. Immédiatement les intéressés : brasseurs, hôteliers, fabricants d'eaux gazeuses et de cigares, etc. qui avaient, eux, pris la chose au sérieux, organisèrent la résistance.

A la séance suivante, quand la motion fut régulièrement mise devant le Conseil, la lutte s'engagea. D'un côté, l'hon. Alex. Taschereau, MM. Louis Létourneau, C. Lockwell et autres, et pour défendre la mesure, MM. M. Fiset, Tél. Verret, Ant. Galipault et Huard.

Il est certain que si les adversaires de la motion avaient laissé prendre le vote, ce soir-là, la mesure était rejetée. L'opinion publique n'était pas suffisamment préparée.

Mais monsieur Taschereau demanda le renvoi de la motion à la Commission des Règlements, pour étude. Et elle se promena ainsi, pendant plusieurs semaines, du Conseil à la Commission et de la Commission au Conseil.

Dans l'intervalle, l'auteur du règlement avait réussi à tellement bien remuer l'opinion publique que quand le règlement revint au Conseil, pour décision finale, quatre-vingt-dix pour cent de la population québécoise était en faveur du changement.

Au vote final, les trente échevins étaient au poste. L'opinion était tellement surexcitée que l'échevin qui se serait absenté, ce soir-là, sans raison grave, était déshonoré. Le vote fut de 16 contre 14, en faveur du règlement.

La mise en vigueur de celui-ci était fixée au premier septembre suivant. Mais les partisans du bar ouvert ne se découragèrent pas. Ils espéraient réussir à faire

rappeler le règlement avant septembre. La *Vigie* fut fondée et lutta avec un vigueur toute guerrière. On prit des procédures pour faire sortir du Conseil l'auteur du règlement, etc. Bref, on prit tous les moyens pour atteindre le but visé.

Mais, peine perdue. Le règlement resta dans les statuts municipaux. Il eut même un effet inespéré, une portée provinciale. Plusieurs conseils municipaux en votèrent un semblable. Une couple d'années après, cette mesure était devenue tellement populaire, ses effets étaient reconnus si bienfaisants que le gouvernement provincial l'étendait à toute la province de Québec.

Aujourd'hui, tout le monde en est content et personne ne voudrait retourner à l'ancien régime.

Et voilà comment un avis de motion qui, au début, n'avait l'air de rien du tout et faisait rire aux éclats, a réussi à révolutionner le commerce des liqueurs dans toute la province.

UN ANCIEN.

J. E. Bédard, Oct. Bélanger  
L. I. C. L. I. C.

**BEDARD & BELANGER**

COMPTABLES  
AUDITEURS

— ET —

LIQUIDATEURS DE FAILLITES.

REGLEMENT DE COMPROMIS

entre

DEBITEURS et CRENANCIERS

101, RUE ST-PIERRE,

QUEBEC.

Téléphone 1412.

# NOTRE TOMBOLA

## 3 MAGNIFIQUES PRIMES 3

Une chance pour chaque piastre d'achat  
à cette populaire maison

### Columbia Gratis

Joli Gramophone, avec records, valeur de \$100.00 offert en prime par la maison

**Myrand & Pouliot**  
Enrg.  
**ST-ROCH**

### Piano Gratis

Splendide Piano, style Louis XV, mécanisme de première qualité, d'une valeur de \$350.00.

**Myrand & Pouliot**  
Enrg.  
**ST-ROCH**

### Machine à Coudre Gratis

Machine à Coudre, Singer, style cabinet, d'une valeur de \$84.00 offerte aussi gratuitement.

**Myrand & Pouliot**  
Enrg.  
**ST-ROCH**

## Nous donnerons les BONS DOUBLES

Toute la Semaine de l'Exposition

Notre Choix d'Etoffes à Costumes et à Manteaux est des plus complets.

## CONFECTION EN GENERAL

Fourrures, Tailleurs et Modistes, Robes et Chapeaux.

# MYRAND & POULIOT ENRG.

ST-ROCH

BONS DOUBLES - BONS DOUBLES - BONS DOUBLES

## PATISSERIE NOUVELLE

Merveilleuse découverte

PATISSERIE EN POUDRE B. O. BLANC MANGE (CITRON)	PATISSERIE EN POUDRE B. O. BLANC MANGE (FRAISES)	PATISSERIE EN POUDRE B. O. BLANC MANGE (VANILLE)	PATISSERIE EN POUDRE B. O. BLANC MANGE (CHOCOLAT)
PATISSERIE EN POUDRE B. O. GATEAU AU CHOCOLAT	PATISSERIE EN POUDRE B. O. CROUTE DOREE	FAIT AU CANADA	PATISSERIE EN POUDRE B. O. POUDING AU PAIN
PATISSERIE EN POUDRE B. O. GATEAU AUX EPICES	PATISSERIE EN POUDRE B. O. GATEAU VANILLE	ENREGISTRE	PATISSERIE EN POUDRE B. O. GATEAU CITRON
			PATISSERIE EN POUDRE B. O. CREPES EN POUDRE

Préparés par la Manufacture des Produits B. O.

Tout est prêt, vous n'avez qu'à détremper avec du lait et faire cuire.

En vente chez tous les épiceries à 10 cts le paquet.

## Jardin des Chutes LA FRAICHEUR

MONTMORENCY

Le plus bel endroit pour résidence d'été (ancienne propriété Bureau).

Endroit incomparable pour y construire un chalet, un camp, pour y ériger une tente. A proximité des chars électriques, à 25 minutes de la ville. Facile d'accès.

S'ADRESSER A

**MONTMORENCY LAND CO.,**

Chambres 210-211

Edifice Quebec Railway.

Une Cuisine Fraiche durant les mois de l'été est une jouissance que tous les consommateurs de gaz ont réalisé. Avec un **Foelle a Gaz** vous avez la chaleur où vous en avez besoin, cuisant vos aliments au lieu de rendre votre maison inhabitable.

## LES POELES A GAZ

VENDUS PAR

Quebec Railway,  
Light, Heat  
& Power Co. Ltd.

SONT UN PLACEMENT RAISONN

CONFORT, ECONOMIE, DUREE

Salles d'Echantillons

COIN DES RUES

St-Joseph et de la Couronne

Téléphone 4750 et 888

## WILEROD BOUCHARD

ENTREPRENEUR-GENERAL

108 1/2 Cinquieme Rue - Limoulu

CONSTRUCTIONS DE TOUTES SORTES ERIGES PROMPTEM NT

PRIX MODERES SATISFACTION GARANTIE

Téléphone Bureau : 596 - Résidence : 575



La Bière et le Porter CHAMPLAIN sont les favoris des sportsmen

## Aucune Bière

Ne surpasse ou égale la BIÈRE

# CHAMPLAIN

C'est la plus hygiénique,  
la plus digestive,  
la plus rafraichissante !

La Brasserie Champlain

LIMITEE  
QUEBEC

**ANCHOR WEAKNESS CURE**  
IL GUERIRA L'HOMME FAIBLE, LA FEMME FAIBLE, LES ENFANTS FAIBLES, LES JEUNES FILLES FAIBLES.  
EN VENTE PARTOUT.

# ECHOS DE LA BOCHERIE

Communications très spéciales par Heliobuthogramme.

## S. M. WILHELM II ET LES SOCIALDEMOCRATES

Dialogue touchant.—Un geste significatif, qui unira plus étroitement encore le peuple et son souverain.

Nous rapportons d'autre part le trait charmant de notre kaiser voyageant incognito dans un tramway de Francfort.

Pier, l'Empereur a fait mieux : Il est entré dans le chalet de nécessité de la Schweinplatz, gérée par la veuve Pflanzler et, s'assurant, sans façons, aux côtés de cette vénérable dame, il lui dit avec bonhomie,

—Hoch, chère madame et amie, quel que vous me voyez, je suis votre kaiser. Vous êtes socialdémocrate, n'est-ce pas ? Eh bien ! donnez-moi la main !

La veuve Pflanzler fut si saisie par cette entrée en matière—si nous osions dire—qu'elle laissa choir la petite balayette qu'elle tenait à la main.

L'Empereur la ramassa et la lui tendit galamment.

Voici un geste qui laisse loin derrière celui de Charles-Quint, ramassant le pinceau de Titien.

En même temps le kaiser de mandait gravement :

—Veuve Pflanzler, que pensez-vous de la guerre ?

—Puisque vous m'en parlez, sire, je me soulage ; cette guerre de boyaux me laisse particulièrement sensible ! Et je prête d'au-

tant plus l'oreille aux bruits de paix, que je sais qu'ils ont certains fondements...

—Et la vie chère ? dit-il.

—Elle ne m'atteint pas, répondit la gérante, car je n'ai que de petits besoins et vis, en somme, dans l'aisance. Et puis, j'ai doublé mes prix : 50 pfennigs avec toilette, pour vous servir ?

L'Empereur fit un geste de remerciement, puis demanda :

—Veuve Pflanzler, une dernière question : Que pensez-vous de Bethmann-Hollweg ? Qu'en pense le peuple ? Faut-il le couler ?

A ce moment, le *Wacht am Rhein* célébrait derrière la mince kloison, si formidablement soulevée, que Wilhelm II en sursauta.

—C'est le Pétoname, expliqua Mme veuve Pflanzler... Il vous aura reconnu...

Et reprenant la conversation :

—Je ne veux pas débattre sur le chancelier, continua-t-elle : il était un de mes gros clients avant la guerre ; depuis, il se prive...

mais ça, c'est des affaires postérieures, n'en parlons pas. Tout de même, je serais de vous, sire, non seulement je remplacerais Herr Bethmann, mais je nettoierais le Kabinet !

Sa Majesté promit de le faire.

Durant une heure, assis sur un petit pliant, au milieu des allées et venues de la clientèle, le kaiser devisa avec la veuve Pflanzler.

Qu'on ne s'y trompe pas : cette visite de Wilhelm II aux hum-

bles prend l'ampleur d'un symbole : c'est l'Empereur et le peuple se rapprochant à l'heure du danger, l'Empereur et le peuple plus fortement unis devant la coalition ennemie et les difficultés alimentaires... L'événement sera gros de conséquences...

## SAINT-KRICE. EN TRAMWAY

On connaît l'anecdote. Nos confrères l'ont déjà contée. Le kaiser, Guillaume deuxième du nom, a daigné l'autre jour prendre le tramway à Elbing. Mais si la presse a noté la bonhomie charmante de ce geste, il ne nous semble pas qu'elle ait suffisamment insisté ni sur les circonstances qui l'ont accompagné, ni sur les paroles désormais historiques que le souverain prononça dans cette occasion mémorable.

Il était 10 heures du matin. L'Empereur se trouvait avec sa suite aux environs d'Elbing quand près de lui un tramway s'arrêta. A cette vue le kaiser eut une idée. Il questionna le conducteur, et avec ce sens inné de la psychologie qui lui est propre :

—Est-ce que vous allez jusqu'à la ville ? demanda-t-il.

—Oui, fit le conducteur.

On sait l'à-propos de notre bien-aimé souverain. A peine eut-il entendu cette réponse qu'il se tourna vers sa suite et prononça ces mots dont la touchante simplicité mérite de rester gravée dans les cœurs de tous ses sujets :

—Alors, messieurs, montons...

Et dans l'humble véhicule, lui, le maître de toutes les Allemagnes, le vainqueur de l'Europe aux abois, il monta... Il monta et, modeste exquise, il ne se fit pas reconnaître. Même, comme le conducteur s'approchait pour percevoir sa place, il fit de l'esprit et il eut cette trouvaille délicieuse :

—Il fait beau aujourd'hui !

Après quoi, il ajouta :

—Tant pis pour les petits pois !

Tant pis pour les petits pois !

A-t-on jamais rien dit de plus fin

under Linden ? Si l'on fait une anthologie de l'esprit allemand on mettra, je pense, en bonne place, l'impériale plaisanterie... Cependant le Kaiser ne cessant de parler, tous les gens de la voiture étaient sous le charme et plus d'une digne mère de famille, plus d'une rugissante jouvencelle levaient déjà sur le sidérant voyageur leurs doux yeux de faïence bleue... Hélas ! Il est des regards dont la muette adoration même est une audace. La digne matrone et la rougissante pucelle auront déjà refoulé dans leurs chastes seins le sentiment naissant dont elles ignoraient innocemment le sacrilège...

Quoiqu'il en soit, pendant un quart d'heure, l'Empereur divertit le tramway de ses plus joyeuses facéties et il aurait certainement parlé plus longtemps tant il prenait de plaisir à son incognito si l'on n'était arrivé au point terminus. Alors, comme il descendait, il fit cette remarque étincelante :

—Si c'est le point terminus, c'est qu'on ne va pas plus loin.

C'était évidemment le mot de la fin...

Ajoutons que le Kaiser a poussé le scrupule jusqu'à payer sa place dans le tramway alors qu'il eût pu le réquisitionner.

\*\*\*\*\*

## J. P. E. GAGNON L. I. C.

Successeur de V.-E. PARADIS COMPTABLE, AUDITEUR, Liquidateur de Faillites ET ADMINISTRATEUR DE SUCCESSIONS

44-46, RUE DALHOUSIE

## EXCELLENTS BUREAUX

◆◆◆ A LOUER, ◆◆◆

dans un des meilleurs endroits de la rue Saint-Pierre, de splendides bureaux, chauffés, bien éclairés et entretenus.

Ces bureaux ont été complètement remis à neuf.

S'adresser à

J. B. Thibaudeau & Cie. 42-44-46, Rue St-Pierre

## NEPTUNE INN

Geo. LeVallée, prop. 115, COTE de la MONTAGNE

Plan Américain et Européen

TAUX : \$2.00 PAR JOUR ET PLUS

Téléphone 1708 - Téléphone 1852

## HOTEL ST-ROCH

Situé au centre commerciale de la Ville Moderne sous tous les rapports

PLAN AMERICAIN ET EUROPEEN

Magnifiques Salles d'Echantillons

RUE ST-JOSEPH, PLACE JACQUES-CARTIER

Téléphone 6520-4015

## MAISON DESCHENES

Fondée en 1895

CHAUSSURES DE HAUTE QUALITE FABRIQUEES AU CANADA

Notre assortiment de chaussures d'automne est au grand complet. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE

3 Magasins 58, Rue St-Jean, H. V. 262, Rue St-Joseph et 752, Rue St-Vallier.

## HOTEL RIENDEAU, LTEE

Le rendez-vous des Canadiens Français.

58-60 PLACE JACQUES-CARTIER MONTREAL

Situé près du Palais de Justice et de l'Hôtel de Ville, à proximité des gares de chemins de fer et du Pont.

WILFRID GERVAIS, PRES.-TRES. P.-A. SAMSON, VICE-PRES.-SEC.

Téléphone Main 6130 L'hôtel a été récemment remis à neuf. Confort à prix modérés.

## J. B. Thibaudeau & Cie

Fruits et Légumes en gros

Oranges "Sunkist" toutes grosseurs

Pommes, Citrons, Ananas, etc.

Attention toute spéciale aux commandes par la malle

42 et 46, RUE ST-PIERRE, 9 et 11, DU PORCHE QUEBEC.

Galipeault, St-Laurent, Métayer & Laferté AVOCATS

Édifice de la Banque Impériale 15, RUE ST-PIERRE. - Tel. 272

## La Traverse de Lévis

HORAIRE D'ETE

Du 25 avril au 25 novembre, depuis CINQ HEURES DU MATIN, deux bateaux partiront simultanément de chaque débarcadère tous les quarts d'heure pour traverser le fleuve.

Du 25 avril au 31 mai, les deux bateaux feront le service jusqu'à DIX HEURES du soir et de DIX HEURES du soir jusqu'à 1.00 HEURE A. M., le service sera fait par un seul bateau qui traversera tous les quarts d'heure laissant Lévis aux quarts d'heure et trois quarts d'heure et Québec aux heures et demi-heures.

De UNE HEURE du matin jusqu'à CINQ HEURES A. M., un seul bateau fera le service laissant Lévis aux demi-heures et Québec aux heures.

Du 25 avril au 25 novembre, le dimanche, de cinq heures du matin à midi, un seul bateau fera le service, traversant tous les quarts d'heure, laissant Québec aux heures et aux demi-heures et Lévis aux quarts d'heure et aux trois quarts d'heure.

## GLACE

A l'eau filtrée et purifiée

Nous avons terminé notre installation et nous pourrions à l'avenir livrer de la glace durant les douze mois de l'année.

Nous commencerons à livrer la glace le 10 avril. Donnez votre commande en téléphonant au No. 4014. Notre nouveau système est une grande économie.

L'ARCTIQUE CIE DE GLACE LIMITEE 150 AVENUE RENAUD

## LE FEU MENACE VOTRE VILLAGE

S'IL survenait un incendie chez vous, pouvez-vous le combattre ?

Avez-vous un outillage pour combattre un incendie et éviter des désastres comme ceux de Ste-Anne de la Pocatière et de St-Eloi, récemment ?

N'ATTENDEZ pas que la moitié de votre village soit en cendres pour "y" penser — Faites comme tant de villages qui se protègent contre le feu et qui évitent des désastres, comme St-Casimir (Portneuf) qui éteignait deux commencements de conflagration le même jour, l'été dernier, et Roberval, qui eut la même aventure, dernièrement.

Nous avons toutes sortes d'outillages de feu pour villages. Le coût est bas, la sécurité incalculable. Nos prix vous intéresseront. — Ecrivez-nous pour renseignements, cela ne vous engage en rien.

Nos outillages économiques ont sauvé d'autres villages. Ils vous protégeront.

RENÉ TALBOT

Rue Dalhousie, Québec.

## Vente à l'Encaie

Dans l'affaire de RAYMOND BEAUPRE de St-Raymond, Qué., marchand, Insolvable.

Avis est par le présent donné que, MARDI, LE 5 SEPTEMBRE 1916, à 11 heures A. M., sera vendu par encaie public aux bureaux des soussignés, 147, Côte de la Montagne, Québec, l'actif de cette faillite, comme suit :

(a) — Fonds de commerce, (meubles), harnais, ferronneries et instruments aratoires... \$2,594.36

(b) — Dettes actives "crédits" 493.10

(c) — Le roulant... 153.00

(d) — Les droits et privilèges du failli sur un terrain situé en la paroisse de St-Raymond, connu et désigné comme faisant partie du lot No. 465 du cadastre officiel pour le comté de Portneuf, paroisse de St-Raymond.

(e) — Les droits de failli sur le lot No. 389 du cadastre officiel pour la paroisse de St-Raymond, comté de Portneuf, avec bâtisses de magasin dessus construites, circonstances et dépendances.

(f) — Les droits de failli sur un emplacement situé en la cinquième concession nord-est de la seigneurie de Bourg-Louis, et connu comme étant le No. 2 de la subdivision du lot No. 413 du cadastre officiel de la paroisse de St-Raymond, comté de Portneuf, avec bâtisses de résidences dessus construites, circonstances et dépendances.

(g) — Les droits de failli sur quatorze lots situés en la paroisse de St-Raymond étant connus et désignés sous les numéros cinq cent cinquante-trente-sept (550-37), cinq cent cinquante-trente-huit (550-38) ; cinq cent cinquante-trente-neuf (550-39) ; cinq cent cinquante-quarante (550-40) ; cinq cent cinquante-quarante-et-un (550-41) ; cinq cent cinquante-quarante-deux (550-42) ; cinq cent cinquante-quarante-trois (550-43) ; cinq cent cinquante-quarante-quatre (550-44) ; cinq cent cinquante-quarante-cinq (550-45) ; cinq cent cinquante-quarante-six (550-46) ; cinq cent cinquante-quarante-sept (550-47) ; cinq cent cinquante-quarante-huit (550-48) ; cinq cent cinquante-quarante-neuf (550-49) ; cinq cent cinquante-cinquante (550-50) ; du cadastre officiel de la paroisse de St-Raymond, comté de Portneuf, circonstances et dépendances.

La vente se fera pour chaque item séparément à tant dans la plaine et au plus haut enchérisseur pour les items D, E et F. L'item G sera vendu chaque lot séparément et au plus haut enchérisseur.

Le magasin sera ouvert pour inspection du fonds de commerce, VENDRE DREDI LE 5 SEPTEMBRE 1916 ou avant, en s'adressant aux soussignés, 147, Côte de la Montagne, Québec.

LEFAIVRE ET GAGNON, Commissaires Syndicaux, Bureaux : 147, Côte de la Montagne, (Édifice Bossé) Québec, Qué.

Louis Deschênes, Commissaire-Priseur.

## VENTE A L'ENCAIE

En vertu de l'Acte des Liquidations Dans l'affaire de P. DUMONTIER et CIE, Limitée de Québec, Qué., Libraires, En liquidation.

Avis est par le présent donné que, MARDI, LE 5 SEPTEMBRE 1916, à 11.15 heures A. M., sera vendu par encaie public aux bureaux des soussignés, 147, Côte de la Montagne, Québec, l'actif de cette liquidation comme suit :

(a) — Dettes actives "Crédits" \$15,220.90

(b) — Trois lots portant les numéros quarante-cinq (45) ; quarante-six (46), et quarante-sept (47) de la subdivision des lots numéros trente-quatre et trente-cinq (34 et 35) du cadastre officiel de la paroisse de Québec (Banlieue). Les dits lots mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur soixante-et-dix-sept (67) et demi de profondeur (mesure anglaise) circonstances et dépendances.

La vente se fera pour chaque item séparément à tant dans la plaine et au plus haut enchérisseur pour l'item A et au plus haut enchérisseur pour l'item B.

La liste des crédits et les titres se rapportant aux terrains peuvent être examinés aux bureaux des soussignés, 147, Côte de la Montagne, Québec.

LEFAIVRE ET GAGNON, Bureaux : 147, Côte de la Montagne, (Édifice Bossé) Québec, Qué.

Louis Deschênes, Commissaire-Priseur.

## LEFAIVRE & GAGNON

Successeurs Lefavre & Lefavre, Comptables-Auditeurs.

## LIQUIDATION DE FAILLITES

Compétence et diligence apportées dans le règlement de compromis entre débiteurs et créanciers.

147, COTE DE LA MONTAGNE (Coin Côte de la Montagne et Dalhousie), Québec.

Téléphones : 1108 et 1908.

## C. A. Lafrance

NOTAIRE ARGENT A PRETER

92, RUE ST-PIERRE Tel. 1502

## Medication Nouvelle L'educateur de l'intestin

Constipation, Maladies du foie, Dyspepsie, Maladies du rein.

## Figues - Actives

Son action est certaine

En vente chez W. BRUNET & CIE RUE ST-JOSEPH

## Avez-vous visité les nouveaux magasins de

## Goulet & Bélanger, Eng

INCENELFELECTRICIS 239, RUE ST-JOSEPH (En face de la Banque Nationale)

Allez-y et vous serez émerveillés par le déploiement féérique que vous y verrez.

Electroliers Artistiques, Candélabres délicats, Lustres uniques, Verre taillé de choix, Argenteries mignonnes, Objets d'Art.

Un choix considérable d'articles pour cadeaux de toutes sortes, à des prix excessivement bas.

## Arthur Haquet

HORLOGER BIJOUTIER - OPTICIEN - JOAILLIER

Fabricant de bijouteries de toutes sortes

Annuaire de Fiancailles, Une Spécialité

Diamants, Pierres Précieuses, Choix Considérable

Assortiment varié, nouveau et des plus attrayants en fait de

Montres, Horloges, Chronomètres, Coucoux, Réveille-Matins

Bijouteries, Orfèveries, Argenteries, Montures de Lunettes, Verres de Lunettes, Lorgnettes, Etc.

La plus grande variété de Québec

67 Rue St-Joseph 67

Réparations de toutes sortes exécutées promptement, soigneusement par des ouvriers experts, à des prix raisonnables.

Téléphone 2537

**MA PARFUMEUSE**

Ma parfumeuse est si jolie  
Que, pour la voir,  
Je gaspille en une folle  
Tout mon avoir.  
Combien de fois j'ai fait emplette  
Sans nul besoin,  
D'un tas d'articles de toilette,  
Mis dans un coin:  
Dépilatoires, glycérine,  
Poudres et fards  
Me remplissent une vitrine  
Et trois placards.  
Il suffit que ma parfumeuse  
Vante un objet,  
Pour que j'achète à la charmeuse  
Ce qu'il lui plaît.  
En cristaux de formes bizarres  
Elle me vend  
Des parfums dont les noms m'émerveillent  
Le plus souvent:  
"Trouble regard", "Brune piquante",  
"Pleur du matin."  
Le flacon, deux plaques cinquante,  
Dans son écrin.  
Sous un bel étui de cuir fauve,  
Avec fermoir,  
Elle me vendit, à moi, chapeau,  
Un démailliot.  
Je lui prends des paquets orange,  
Lilas, citron,  
Ovales, carrés, en losange,  
Ou bien rond.  
Savons, pincés, lait dermatique,  
Fers à friser,  
J'ai pris de tout dans ma boutique,  
Sauf un baiser....  
Cependant... Pâte, crème, mousse  
En petit pot,  
Je trouverais plus douce  
Sa blanche peau.  
Essence, triple extrait, arôme  
Payés si cher,  
Lequel parmi vous tous embaume  
Mieux que sa chair?  
Las! ma parfumeuse est farouche  
Et ne veut pas  
Que, du petit doigt même, on touche  
A ses appas.  
Usant d'un adroit stratagème,  
Je dis un jour:  
Donnez-moi du parfum: Je t'aime  
D'un vif amour.  
Alors, dans un geste un peu rose,  
Sans se presser,  
Elle me vendit une brosse,  
Pour me brosser.

**Notre Concours**

Nous ouvrons un premier concours littéraire. Le sujet que nous avons choisi est le suivant: Une nouvelle dont la trame reposera sur cette superstition, qui tend à disparaître entièrement de nos campagnes, où les FEUX FOLLETS et les LUTINS jouaient un grand rôle.  
Le sujet est fertile. Il se prête à une étude de moeurs des plus intéressantes.  
Les conditions du concours sont les suivantes:  
La Nouvelle devra être en prose; elle ne devra pas renfermer plus de 2,000 mots; les concurrents devront signer d'un pseudonyme et accompagner leur envoi d'une enveloppe cachetée renfermant leur nom véritable et leur adresse, et portant, à l'extérieur, leur pseudonyme.  
Les travaux devront nous parvenir avant le premier décembre prochain.  
Les concurrents devront être abonnés au Franc-Parleur.  
Les juges du concours seront des littérateurs connus. Nous nous réservons le droit de publier les travaux primés ou qui auraient obtenu une mention honorable.  
Nous offrons, pour aiguillonner nos écrivains, jeunes et vieux, les prix suivants:  
Premier prix: \$20.00;  
Deuxième prix: \$10.00;  
Troisième prix: \$5.00.  
Pour plus de renseignements, s'adresser au directeur du Franc-Parleur, 147, Côte-de-la-Montagne, Québec.

**Paysan et dentiste**

Un brave garçon vint trouver un jour un grand dentiste de la capitale.  
— Monsieur, lui dit-il, j'ai entendu parler de votre habileté à extraire les molaires défectueuses, et je veux que vous m'arrachiez une coquille de dent que j'ai là au fond de la mâchoire, et qui me fait horriblement souffrir.  
— Voyons votre bouche, répondit le praticien.  
— C'est que, répliqua l'autre, je suis un pauvre diable qui ne puis payer bien cher.  
— Nous verrons, nous verrons, reprend le dentiste et en un tour de main il lui extirpe la dent douloureuse.  
— Voilà qui est fait, dit-il.  
— Ah! vraiment! eh bien, vous avez eu vite fini! Combien vous dois-je pour cela?  
— Ecoutez, à mes clients, je prends \$4! Mais, d'après ce que vous m'avez dit, ce ne sera que \$1 pour vous.

— C'est encore trop cher. La dernière fois que je me suis fait arracher une dent par l'apothicaire du coin, il m'a travaillé les gencives pendant un quart d'heure, déchiré la bouche et coupé la lèvre, et pour tout ce temps-là il ne m'a chargé que quarante sous.

**J. ARTHUR FORTIER, L.L.L.**  
NOTAIRE  
ARGENT A PRÊTER  
115, Rue St-Pierre  
Tél. Bureau 2762 Tél. Rés. 143

Hector Laferté, Louis A. Pouliot,  
Tél. rés. 4039. Tél. rés. 1723.  
Tél. Bureau, 1925.  
**Laferté & Pouliot**  
AVOCAT  
88, RUE ST-PIERRE

F. O. Drouin, Albert Sévigny, M. P., W. Amyot.  
**Brouin, Sévigny & Amyot**  
EDIFICE DU QUEBEC RAILWAY  
T téléphone 2518.

**Charles Gagnon**  
**ASSURANCES**

FEU	MARINE
VIE	RESPON-
ACCI-	SABILITÉ
DENTS	VOL

88 RUE ST-PIERRE 88  
TEL 263

**VICTOR PLAMONDON**  
MARCHAND DE  
**MATERIAUX DE CONSTRUCTION**  
DE TOUTES SORTES  
**1235, RUE ST-VALIER**  
Téléphone 6180

TELEPHONE 5034  
A. TREMBLAY, H. BRANON  
Tél. 4270. Tél. 5000.  
**Tremblay & Belanger**  
Arpenteurs et Ingénieurs Civils  
147, Cote de la Montagne  
**PURITAS**  
est recommandée aux personnes faibles, aux estomacs délicats.

**Raoul Renault**  
**PUBLICISTE**

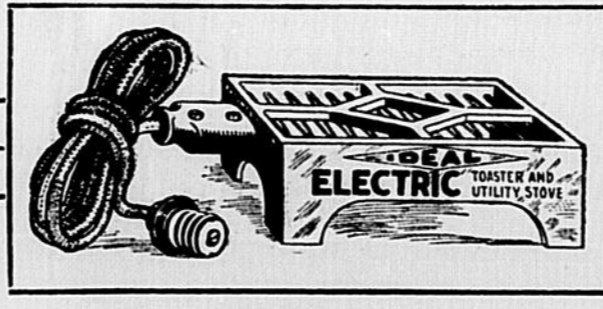
Préparation de  
Brochures,  
Plaquettes,  
Catalogues,  
Rapports, Etc.

Rédaction de  
Circulaires,  
Annonces,  
Mémoires,  
Lettres, Etc.

En FRANÇAIS ou en ANGLAIS

**BUREAUX:**  
147, Cote de la Montagne  
TELEPHONE: Bureaux: 3554. Résidence: 351

**Petit Poêle Electrique**



GRANDEUR 4 x 6  
Le meilleur marché et le plus économique.

Peut servir à bouillir les œufs, à rôtir le pain, le beef-steak, à préparer la bouillie pour le bébé, à chauffer le fer à friser ou à repasser.

**Ne coûte pas plus d'un sou de l'heure**

Bien fait, nickelé. Vendu partout à \$3.25. Annoncé à ce prix dans la "Presse".

**Notre Prix Spécial \$2.50**  
Remise au Commerce

**COMMISSARIAT GÉNÉRAL**  
147 COTE DE LA MONTAGNE  
Téléphone 3554.

**Impressions**

1000 En-têtes de Lettres sur beau papier.....	\$ 3 50
1000 Enveloppes No. 8, (7½ x 3¼).....	3 00
1000 Enveloppes No. 7, (6 x 3¼).....	2 50
500 Grandes Enveloppes, (9 x 4).....	2 25
500 Cartes d'affaires.....	2 00
1000 Cartes d'affaires.....	2 50
1000 En-têtes de comptes.....	2 50
1000 Etats de comptes.....	2 00
1000 Etiquettes d'expédition (shipping Tags) Manilla.....	1 50
1000 Etiquettes d'expédition en toile.....	4 00
100 Cartes de visite.....	75
200 Cartes de visite.....	1 25
1000 Circulaires, 6 x 8½.....	2 00
2000 do do.....	2 75
5000 do do.....	6 25
1000 do 12 x 17.....	3 00
2000 do do.....	4 00
5000 do do.....	8 00

Autres grandeurs, proportionnellement:  
Prix réduits pour quantités.  
Impressions soignées en tous genres.  
Prix fournis sur demande.

**LE FRANC-PARLEUR**  
147, Cote de la Montagne,  
QUEBEC.

**.: GROYEZ-VOUS :.**  
**Que notre journal**  
Puisse rendre des services?

ALORS ENCOURAGEZ-LE EN  
Y SOUSCRIVANT  
VOUS ET VOS AMIS

Pensez-vous que

denonciations  
que nous allons  
faire donneront  
des résultats ?

ALORS  
**AIDEZ-NOUS**  
en nous donnant  
VOS  
**ANNONCES**

Voulez-vous avoir une  
tribune ou vous pourrez  
exprimer . . . .  
tous vos griefs

ALORS

Accordez-nous votre aide  
de quelque manière que  
ce soit . : . : .

Donnez-nous  
vos impressions :

ENVELOPPES,  
EN-TETES DE LETTRES,  
EN-TETES DE FACTURES, ETC.  
CARTES D'AFFAIRES,  
CIRCULAIRES,  
BROCHURES,  
FACTUMS, ETC

Nous sommes en position d'exécuter ces impressions d'une façon artistique, et à des prix raisonnables, nous pouvons aussi préparer ou reviser la copie. Nous en surveillons l'exécution.

Telephenez-nous !  
Venez nous voir !  
Ecrivez-nous !

**LE**

**Franc-Parleur**  
147, Cote de la Montagne  
Tél. Bureau: 3554  
Tél. Résidence: 3517

**"CHEVROLET"**  
IL SERA A L'EXPOSITION

Personne ne manquera de le voir cet auto qui l'an dernier fit sensation par son apparition.  
Cette année il attirera les foules par la renommée qu'il s'est acquise depuis son entrée dans cette Province  
Profitez de l'Exposition pour venir vous rendre compte des qualités merveilleuses de cet Auto.

**\$685.00** LUMIÈRES ÉLECTRIQUES  
F. O. B. OSHAWA DEMARREUR ÉLECTRIQUE  
EQUIPEMENT COMPLET



**P. T. LÉGARÉ, LTÉE.**  
QUEBEC

MONOLOGUE

# Pour le Conducteur

# Supertitions

L'épouse de Gros-Jean était venue en ville,  
 Un samedi, jour de marché,  
 Pour s'éviter de trop marcher  
 Voilà qu'en "p'tits chars" elle file:  
 Elle a parents à visiter...  
 Cho-ès qu'elle doit acheter...  
 Elle se hâte; elle s'empresse;  
 Elle précipite ses pas,  
 Quoiqu'elle porte avec tendresse  
 Un beau gros bébé dans ses bras.  
 Dans un des tramways de la ville,  
 De ceux, je crois, du "Bout de l'Isle,"  
 Elle avait pris place à l'avant,  
 Le poupon, tout à coup, crevant  
 De soif, bruyamment braille et c'âme.  
 On dirait qu'il va rendre l'âme.  
 La maman veut le consoler,  
 Sur ses genoux le sautiller,  
 Mais en vain; l'enfant est et pleure.  
 La mère, alors, mise à demurer,  
 Sans fausse honte, mais bravement  
 Livre au p'tit, le bout d'un "allemand".  
 Le petiot bientôt s'apaise.  
 Désaltéré, bien à son aise,  
 Il promène un œil satisfait  
 Autour de lui, puis, giment jase,  
 Pendant qu'une goutte de lait  
 Perle comme au bord d'un vase  
 Au coin de son menton rosé.  
 Il jase... il voudrait bien causer!  
 Mais la mère veut qu'il finisse.  
 Elle le presse donc et lui dit:  
 —Ho! dépêche-toé, Vangélisse!  
 Mais il baille et lui sourit.  
 Derechef elle l'admoneste  
 Et le menace de ce geste  
 Comme pour lui faire une peur:  
 —Dépêche-toé!... Ma l'gonner au conducteur!

Tout de même il est des cas où la crédulité stupide passe la permission! A la rigueur on peut admettre que des gens, poussés par l'irrésistible et instinctif besoin d'être rassurés, aillent zeyer avidement une assiette remplie de mac de café pour y découvrir, par auto-suggestion, un peu d'espoir ou une bonne nouvelle; mais que penser de la mentalité des clients nombreux de ce Jean Talazac, dit Cagliostro, dit le Sorcier Rouge, dit Moorys, dit Oecultus, dit le Sorcier des Roches, dit Nestor, dont les tribunaux viennent de frapper finalement la boutique de marchand de talismans et de fétiches?

Ce sorcier gagnait une moyenne de mille ou douze cents francs par mois avec la vente d'ingrédients porte-bonheur, dont il faut désigner quelques-uns avec le prix coûtant pour l'édification des esprits équilibrés. Gens du vingtième siècle! Gens de l'âge de l'instruction obligatoire! O vous, les contemporains orgueilleux de l'émancipation scientifique et philosophique! Oyez tous ce que des individus mâles et femelles apprenant à l'espèce qu'engendra Pasteur, Edison et Victor Hugo, venaient acquérir au comptoir du Sorcier Rouge en échange de belle monnaie sonnante et trebuchante, souvent péniblement gagnée!...

Oyez! oyez tous!  
 "Sachet de gui sacré, 13 francs.  
 —Ceinture flamboyante, 6 fr. 50.  
 —Plume du Thaumaturge, 4 fr. 50.  
 —Chaîne d'amour, 7 fr. 50.  
 —Talisman Menhir, 3 fr. 50.  
 —Poudre de Dolmen, 1 fr. 75.  
 —Orde de peudu, 1 franc les 60 centimètres.  
 —Morceau de poumon de vautour, 4 fr. 50.  
 —Morceau de dent de rhinocéros, 5 fr.  
 —Dent de loup, 7 fr.  
 —Morceau de corne de cerf, 4 fr. 75.  
 —Pied de Taupe, 3 fr.  
 —Flacon d'eau magnétisée, 2 fr. 50.  
 —Chauv-souris, 10 fr. pièce."

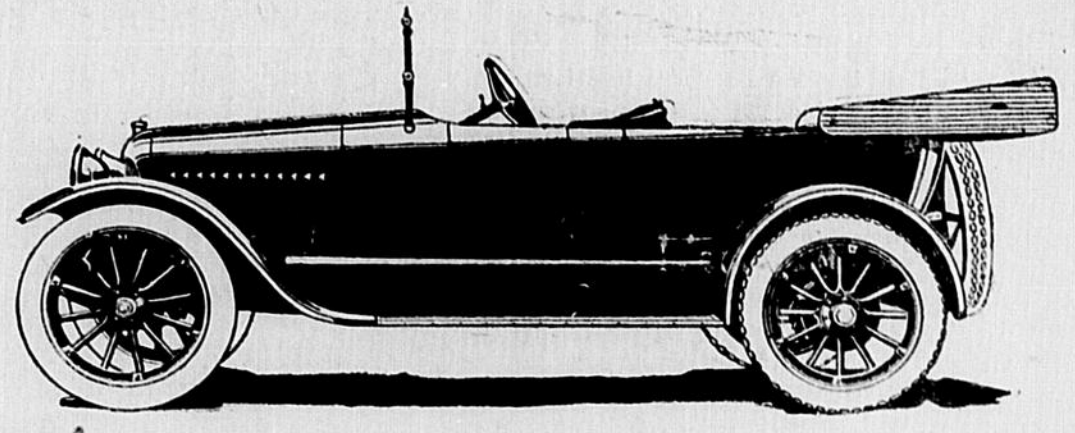
Faut-il rire ou faut-il fondre en larmes?... Je pense qu'il vaut mieux s'esclaffer, comme Figaro, à l'idée du monsieur emportant précieusement son morceau de poumon de vautour dans un papier, avec la manière de s'en servir. Et qu'il est préférable de s'esbaudir à l'idée de la dame débouchant son flacon d'eau magnétisée, en jetant trois gouttes sur la personne aimée mais récalcitrante, et s'écriant trois fois avec conviction: "Bouddah! Jésus! Allah!" (Texte authentique de l'invocation.)

Oui, il vaut mieux prendre gaiement ces deux évocations, quitte à y joindre par la pensée les tableaux de ces catastrophes: la dame laissant tomber par maladresse, dans son escalier, sa fiole d'eau magique et, affolée, tapotant hâtivement le précieux liquide avec son mouchoir et le monsieur courant, furibond, après le chat qui emporte le morceau de poumon de vautour à 4 fr. 50!

Le Sorcier, de par la volonté de la Justice, ne sortira de prison que dans quatre mois... Voilà une jolie occasion qui se présente à lui de montrer la vertu de ses talismans: c'est le moment de sortir le mélange de poudre d'escampette et de clef des champs pilées, qui, si sa science n'est pas un vain mot, doit le faire évader comme avec la main!

Régis ROY.

# ANNONCEZ DANS LE FRANC-PARLEUR

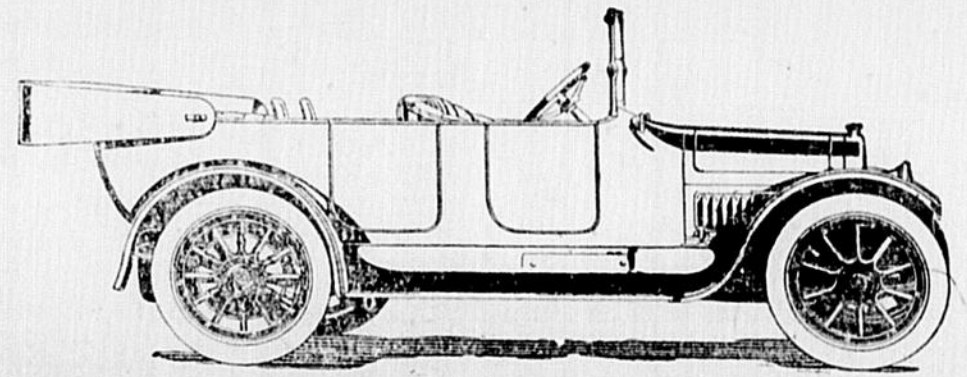


# GRANT-SIX

La merveille dans les six Cylindres Légers.

Le char le plus favorablement connu aux Etats-Unis, parmi les automobiles dans les prix moyens.

35 FORCES \$1175.00



# CADILLAC

Le Cadillac est universellement connu et apprécié par tous ceux qui veulent un automobile de service, puissant et solidement construit.

La compagnie qui le fabrique a une réputation de plusieurs années qui la recommande au public.

Scrupule du moteur, solidité de la carrosserie, le plus grand confort que ce soit dans les beaux comme dans les mauvais chemins.

Pneus McLean garantis pour 5000 milles. Le pneu le plus pratique qui soit sur le marché.

# J.-EDMOND POULIN

Coin St-Joseph et Caron

# Provincial Securites Ltd.

OFFRE EN VENTE

\$100.000.00

D'Obligations

DU VILLAGE DE CHANDIER CO. GASPE

\$39.000.00

D'Obligations

DE ST-MICHEL DE LAVAL (PRES DE MONTREAL.)

\$5.400.00

D'Obligations

VAL JALBERT LAC ST-JEAN.

Toutes ces obligations qui sont de première classe peuvent être vendues pour rapporter 9%

Elles sont de différentes dénominations de \$100.00, \$500.00 et \$1.000.00 et de diverses échéances, de 1925 à 1943.

Emprunt du Gouvernement Fédéral.

Nous demandons à tous ceux qui le désireront, tous les renseignements qui peuvent les intéresser concernant ces emprunts. Pour plus amples informations, s'adresser à

Provincial Securities Ltd.

105, Côte de la Montagne.

# G. I. LACHANCE

ENREGISTREE

# Marchands de Matériaux de Construction

Ciment, Briques, Tuyaux de Grès, Couverture Asphalte "Lachantite", Tôle Ondulée "Lachance", Briques Milton, Beaver-board, Papiers de Construction.

Consultez nos Prix avant d'acheter.

BUREAUX et ENTREPOTS

263, RUE ST-PAUL

TEL: Bureaux, . 6403  
Résidence. 2081

L'Agité

De l'orient à l'occident
Guillaume II balade
Un nez de plus en plus pendante
Dans sa face malade.

vaient résister à leur soif. Les hommes forts, les hommes vertueux, disaient-ils, les hommes selon le coeur et l'image d'O-din, ne boivent pas du tout; en vain, ils montent des denrées salées, ils savent triompher d'une soif immonde dont les autres hommes sont les esclaves.

monde but de l'ale et du porter autant qu'il put s'en procurer, et que ce ne furent pas ceux qui s'abstenaient de boire qui recevaient les honneurs et les dignités, mais ceux qui préchaient le mieux contre la soif, se réservant de satisfaire de la façon la plus complète et la plus agréable leur soif particulière du produit des injures débitées par eux contre la soif des autres.

C'est tout ce que je sais de cet apologue, mais tel quel, il est instructif, comme toutes les choses anciennes, et il offre des matériaux pour une morale qui va comme un gant aux temps que nous traversons.

ANATOLE.

EN POLICE CORRECTIONNELLE

—Vous êtes accusé d'avoir autorisé dans votre établissement des jeux de hasard.
—Je proteste, monsieur le président, il n'y avait pas le moindre hasard, tous ces messieurs trichaient.

COQUILLES CELEBRES

—Dans une édition des oeuvres de Gilbert:
—Au Baquet de la vie infortuné convive.
—Dans un rituel: "Ici le célébrant ôte sa calotte (calotte)."

—Dans un abrégé de l'histoire ancienne: "Le dévolement" (dévolement) légendaire de Léonidas.
—Dans un roman d'Alphonse Karr: "La vertu doit avoir des cornes (bornes)."

LES HUITRES

HUITRES MALPECQUES
Venant de l'île du Prince Edouard, servies tous les jours au
CAFÉ DE L'AUDITORIUM
50 cts la douzaine
P. W. P. DUGALD, Propriétaire.

Tirer, faire, accepter, endosser, payer et émettre des billets promissoires de change, connaissances, obligations, débetures, mandats et autres instruments négociables et transportables;
Acheter ou autrement acquérir et assumer la totalité ou aucune partie de l'actif, du commerce de la propriété, des droits et du passif d'aucune personne, société ou compagnie exerçant aucun commerce et les payer intégralement ou par acompte en parts acquittées, en obligations, débetures ou autres valeurs de la compagnie;
Exercer les affaires, l'industrie d'entrepreneurs généraux, pour la construction, l'équipement, la mise en exploitation de tous travaux d'utilité publique ou privée;
Exercer toutes industries, manufacturières ou non, que la compagnie jugera convenable d'être avantageusement exercées ou qu'elle croira devoir directement ou indirectement accroître la valeur de la propriété ou des droits qu'elle peut posséder ou desquels elle peut être intéressée;
Faire des conventions, contrats, ententes avec toute personne, société, association, syndicat, compagnie, corporation, pour faire administrer ou gérer des affaires ou toutes les affaires de la compagnie, le tout aux conditions qui seront jugées convenables;
Payer en actions acquittées ou en parts acquittées de la compagnie, les services rendus à la compagnie ou en rapport avec la promotion, l'organisation et la mise en opération de la compagnie;
Distribuer entre les membres de la compagnie en nature, toutes parts, débetures ou autres propriétés appartenant à la compagnie;
Exercer tous les autres pouvoirs qui seront nécessaires ou jugés utiles à l'exécution des pouvoirs accordés par la présente;
Se fusionner avec toute personne, société, compagnie ou corporation;
Les pouvoirs contenus dans chacun des paragraphes de la présente charte ne seront ni limités, ni restreints par induction ou déduction des termes de tout autre paragraphe, sous le nom de "Carrier-Faucher Auto Company, Limited", avec un fonds social de quarante mille piastres (\$40,000.00), divisé en quatre cents (400) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.
La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Québec.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-et-unième jour de juillet 1916.
C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
4 fs.—aout.

AVIS D'INCORPORATION

"La Compagnie d'Arboriculture, Limitée".

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 13 juillet 1916, constituant en corporation M. M. Borromée Guérin, ingénieur forestier, de Québec, Solyme Roy, arboriculteur de Beauport, Henri Roy, George Boisvert et L. J. D. Marquis, ingénieurs forestiers, de Québec, dans les buts suivants:

Exercer sous toutes ses formes le commerce d'arbres d'ornement et d'arbres brisés de tout genre et la mise en exploitation de tous travaux d'utilité publique et privée;
Exécuter, effectuer, équiper, aménager, travailler, développer, administrer, gérer ou contrôler des travaux publics et privés y compris plantation d'arbres d'ornement ou autres, chirurgie des arbres, préparation de pelouses, travaux d'art pour l'embellissement et l'ornementation des propriétés publiques et privées, création de haie et en général tout travail d'ornementation;

Acquérir, posséder, exploiter, vendre ou autrement disposer de pépinières et de toute propriété mobilière ou immobilière;

Exercer toutes autres industries manufacturières ou non, que la compagnie jugera convenable d'être avantageusement exercées en rapport avec son industrie ou qu'elle croira devoir directement ou indirectement accroître la valeur de la propriété ou des droits qu'elle peut posséder et dans lesquels elle peut être intéressée;

Demander, acheter ou autrement acquérir tous brevets d'invention, octroi, licences, baux, concessions et choses semblables conférant un droit exclusif ou non exclusif ou limité de se servir de tout renseignement secret ou autre, au sujet de toute invention qui sera propre à être employée pour l'une des fins quelconques de la compagnie ou dont l'acquisition sera censée être avantageuse à la présente compagnie, et les utiliser, exercer, développer ou accorder des permis à cet effet ou autrement rendre profitables la propriété, droits, intérêts ou renseignements ainsi acquis;

Emettre et répartir des actions acquittées de la présente compagnie en plein paiement, ou en paiement partiel de toute propriété mobilière ou immobilière, biens, droits, ball, affaires, franchises, entreprises, pouvoirs, privilèges, licences, concessions ou autres droits de propriété qu'elle peut également acquérir en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente;

Exercer tous les autres pouvoirs qui seront nécessaires ou jugés utiles à l'exercice des pouvoirs accordés par la présente;

Faire toutes et chacune des choses nécessaires convenables ou propres à la réalisation d'aucun des objets ou conduisant à l'obtention d'aucun de ceux ci-haut énumérés, sous le nom de "La Compagnie d'Arboriculture, Limitée", avec un fonds social de dix mille piastres (\$10,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cinquante piastres (\$50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Québec.
Daté du bureau du secrétaire de la province, ce troisième jour de juillet 1916.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

AVIS D'INCORPORATION

"The Grande Allée Investment Company, Limited".

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 17 juillet 1916, constituant en corporation M. M. Georges Fuller Poirer, constructeur, Arthur J. Carpenter, courtier, Joseph Albert Faucher, notaire, Alphonse...

Exercer toutes et chacune des choses nécessaires convenables ou propres à la réalisation d'aucun des objets ou conduisant à l'obtention d'aucun de ceux ci-haut énumérés, sous le nom de "The Grande Allée Investment Company, Limited", avec un fonds social de cent soixante mille piastres (\$160,000.00), divisé en seize cents parts (1600) de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Québec.
Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-septième jour de juillet 1916.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

AVIS D'INCORPORATION

"The Grande Allée Investment Company, Limited".

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 17 juillet 1916, constituant en corporation M. M. Georges Fuller Poirer, constructeur, Arthur J. Carpenter, courtier, Joseph Albert Faucher, notaire, Alphonse...

Exercer toutes et chacune des choses nécessaires convenables ou propres à la réalisation d'aucun des objets ou conduisant à l'obtention d'aucun de ceux ci-haut énumérés, sous le nom de "The Grande Allée Investment Company, Limited", avec un fonds social de cent soixante mille piastres (\$160,000.00), divisé en seize cents parts (1600) de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Québec.
Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-septième jour de juillet 1916.

LES TRAMWAYS A 5c
DANS LE
QUARTIER BELVEDERE

Nous avons le plaisir de porter à la connaissance de nos nombreux clients, que depuis le 1er juillet, le tarif de 5 cents (avec correspondance), est en force dans tout le quartier Belvédère, tout comme dans les autres quartiers de la ville de Québec.

Belvédère est le quartier idéal pour construire votre résidence.

L'église des Révérends Pères du St-Sacrement est ouverte au culte depuis plusieurs mois et des écoles, pour filles et garçons, seront ouvertes au mois de septembre prochain.

MONTCALM LAND COMPANY
58, Cote de la Montagne, Québec

Le Franc-Parleur

FAIT LA
Campagne contre les
Produits d'Ontario...

Depuis trois mois il recommande à ses lecteurs de boycotter les maisons d'Ontario tant que la question bilingue ne sera pas réglée.

Ceux qui vont bénéficier de cette campagne, ce sont les marchands de la province de Québec.
Pas moins d'un million de piastres était envoyé tous les ans, à la maison Eaton par des Canadiens-Français.
Grâce à la campagne que poursuit le Franc-Parleur, une partie de cet argent restera désormais dans notre province et c'est le marchand local qui en bénéficiera.
Pour nous aider à poursuivre cette campagne, nous demandons l'aide de tous les Canadiens-Français, des marchands en particulier qui seront appelés à en bénéficier directement ou indirectement.

Envoyez-nous
votre Abonnement
Donnez-nous
vos Impressions

Le Franc-Parleur
147 Cote de la Montagne - - - QUEBEC.
Téléphone 3554

BREVETS D'INVENTION
En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis.
MARION & MARION
364 rue Université, Montréal.

EHRLICH MEDICAL
INSTITUTE Inc.
Spécialistes pour maladies
vénériennes
Dr P. ADAM, Directeur
Consultations gratuites
82, ST-JOSEPH QUEBEC.

AVIS D'INCORPORATION

"Carrier-Faucher Auto Company, Limited".

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-et-unième jour de juillet 1916, constituant en corporation M. M. L. Auguste Carrier, négociant; Alfred Elphège Faucher, négociant; Paul William Carrier, commis; J. Hormidas Paré, avocat; F. H. Levasseur, négociant, de la cité de Québec, dans les buts suivants:

Exercer soit comme principaux, soit comme agent, le commerce de fabrication, d'importation, d'achat, de vente, d'échange, de réparation et de louage d'automobiles, d'aéroplanes, de sous-marins et de machines de toutes espèces;

Faire les affaires d'acheteurs, de fabricants et de marchands, en général, de marchandises de toute sorte et description;

Produire, fabriquer, acheter et vendre tout produit faisant de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, l'objet de quelque commerce ou industrie;

Agir comme agent à commission ou autrement pour toute personne, compagnie, corporation ou société;

Acheter ou autrement acquérir, posséder, donner à bail, vendre, échanger, hypothéquer ou autrement en disposer, tous biens mobiliers et immobiliers;

Acquérir aucun brevet d'invention ou droit patenté, s'en servir, les vendre ou les concéder;

Acquérir par achat, louage ou autrement, vendre et aliéner, ou autrement disposer tous terrains et bâtiments nécessaires ou utiles au commerce de la corporation, et en particulier des garages, des aérodromes et des usines;

Dion, avocat, et Charles Joseph LaBerge, teneur de livres, de la cité de Québec, pour les fins suivantes:
Acquérir par achat, échange, louage ou par aucun autre titre, et posséder, détenir, démolir, embellir, exploiter, louer, vendre, échanger, améliorer des biens-fonds, concessions forestières, droits de coupe, pouvoirs hydrauliques et toutes autres propriétés mobilières et immobilières d'aucune nature et description; exercer le commerce d'immeuble et celui d'agents financiers, être agents de vente, de louage, de gérance et d'administration de la propriété immobilière, et se faire payer des commissions pour ses services;

Construire sur les biens-fonds appartenant à la compagnie ou sur ceux dans lesquels elle pourra avoir un intérêt quelconque, ou sur la propriété de ses clients, des bâtiments devant servir à aucune fin quelconque, et entretenir, surveiller le travail, louer, sous-louer, vendre, et autrement disposer de toutes les bâtisses ainsi construites ainsi que d'aucune autre structure que la corporation possèdera ou prendra à bail;

Alléner aucune rue, aucun square ou bien-fond à des personnes ou municipalités suivant les stipulations et conditions que la compagnie jugera avantageuses, faire et conclure aucun arrangement ou contrat pour le pavage, la réparation, le nettoyage et l'arrosage des rues et chemins ainsi que pour la construction, l'ouverture et réparation des conduits, citernes, tuyaux de drainage et d'égout;

Avancer des deniers par voie de prêts aux acheteurs ou aux locataires d'aucune partie de la propriété de la corporation pour des fins de construction ou d'amélioration en leedle; aider, en avançant des avances, à la construction et à l'entretien des routes, des rues, ruelles, aqueducs, tuyaux de drainage et d'égout et autres travaux destinés à faciliter l'accès aux propriétés de la compagnie et à en augmenter la valeur;

Distribuer aux actionnaires, au moyen de boni ou de dividendes, en espèce, en parts acquittées, ou d'aucune autre manière jugée convenable aucune propriété de la corporation ou aucun produit de sa vente ou aliénation;

Payer toutes les propriétés, immunités, tous les privilèges, baux ou droits quelconques acquis par ou pour la compagnie, les services rendus ou le travail fait pour elle, y compris la construction de la totalité ou d'aucune partie des bâtisses érigées par ou pour le compte de la corporation, avec ses obligations, ou partiellement avec ses actions;

Acquérir et prendre charge de la totalité ou d'aucune partie de la propriété, de l'entreprise, y compris l'achalandage et les autres droits de toutes personnes, sociétés, associations ou corporations dont les pouvoirs sont semblables à ceux de la présente compagnie, et payer ces acquisitions en numéraire, en actions ou en obligations de la présente compagnie ou autrement; s'unir à aucune autre compagnie dont les pouvoirs sont semblables à ceux de la présente, sous les conditions et stipulations dont on conviendra, et assumer les obligations d'aucune personne, société ou corporation endettée envers la présente compagnie ou transigeant des affaires semblables aux siennes;

Placer et disposer des argents disponibles de la compagnie de la manière qui sera de temps à autre déterminée; faire des avances de deniers pour garantir leurs entreprises et autrement aider les clients et les autres qui se trouveront en relations d'affaires avec la présente corporation, acquérir et détenir des valeurs d'aucune sorte, mobilières ou immobilières, pour dettes et obligations qui lui seront dues;

Rénumérer par paiements en numéraire, et avec l'assentiment des contributeurs, par émission de parts acquittées, d'obligations ou de débetures de la compagnie, ou par aucun autre moyen, les services rendus en plaçant, en aidant à placer, ou en garantissant la souscription du capital actions de la corporation, de ses obligations, de ses valeurs, ou dans sa formation, son organisation, ou par ailleurs;

Vendre et aliéner la totalité ou aucune partie de l'entreprise de la compagnie en considération de ce que la compagnie jugera avantageux, et spécialement pour des parts, débetures ou valeurs d'aucune autre compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux de la présente;

Faire toutes choses indispensables, convenables et avantageuses à l'accomplissement des fins et à la réalisation des objets précités;

Les susdits fins, les susdits objets et pouvoirs de la corporation seront réputés distinctes et indépendants les uns des autres, et la compagnie pourra poursuivre la réalisation des susdits objets, pouvoirs et fins sans égard les uns aux autres, et aucune clause ne sera restreinte dans son sens général ou autrement interprétée en rapport avec aucune autre clause ou avec ses objets, pouvoirs et fins, sous le nom "The Grande Allée Investment Company, Limited", avec un fonds social de cent soixante mille piastres (\$160,000.00), divisé en seize cents parts (1600) de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Québec.
Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-septième jour de juillet 1916.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

AVIS D'INCORPORATION

"The Grande Allée Investment Company, Limited".

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 17 juillet 1916, constituant en corporation M. M. Georges Fuller Poirer, constructeur, Arthur J. Carpenter, courtier, Joseph Albert Faucher, notaire, Alphonse...

Exercer toutes et chacune des choses nécessaires convenables ou propres à la réalisation d'aucun des objets ou conduisant à l'obtention d'aucun de ceux ci-haut énumérés, sous le nom de "The Grande Allée Investment Company, Limited", avec un fonds social de cent soixante mille piastres (\$160,000.00), divisé en seize cents parts (1600) de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Québec.
Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-septième jour de juillet 1916.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

AVIS D'INCORPORATION

"The Grande Allée Investment Company, Limited".

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 17 juillet 1916, constituant en corporation M. M. Georges Fuller Poirer, constructeur, Arthur J. Carpenter, courtier, Joseph Albert Faucher, notaire, Alphonse...

# LA PROSTITUTION

Suite de la première page.

Il y a quelques années, lorsque les autorités civiles, sur les instances des autorités religieuses et d'un groupe important de citoyens, résolurent de disperser les tenancières du "coin flambant", tous les honnêtes gens, tous ceux qui voulaient que la réputation de la ville de Québec fut sans tares, applaudirent sans restriction aux mesures énergiques, qui furent prises alors. Nous croyons, comme bien d'autres, que le remède était trouvé, et que dorénavant la pratique du vice, ou du moins du vice s'exhibant sous l'œil débonnaire de la police, serait implacablement réprimée.

Le but visé a-t-il été atteint, ou si la plaie est aujourd'hui plus grande, plus menaçante, plus pestilentielle? L'expérience acquise a démontré à tous ceux qui sont au fait des dessous d'alpêtres de ce problème que l'attitude que l'on a prise, loin d'avoir amélioré l'état de chose dont nous étions affligés, l'a considérablement aggragé, agrandi, généralisé.

Au lieu d'être pratiquement restreint à un coin connu, désigné, ostensiblement claquemuré, le fléau s'est répandu dans toutes les directions, il a envahi tous les domaines, il s'est implanté dans tous les quartiers, dans des maisons à mines respectables, dans les hôtelleries fashionables, dans des immeubles pompeux. Comme les "bêtes à patates" il est en voie d'infester tous les environs de la ville, à vingt-cinq milles à la ronde.

La concentration de troupes aux portes de la ville a aussi compliqué le problème d'une façon angoissante.

Aujourd'hui, rien n'est sacré, et des dépravés n'ont plus même la décence qui caractérisent les animaux. Un grand nombre se livre impunément et ouvertement, au grand jour, à des actes révoltants. Les endroits les plus sacrés sont outrageusement profanés et la police est impuissante à réprimer ces scandales sacrilèges.

En présence de cet affreux état de choses, y a-t-il un remède, un succédané, un palliatif que l'on puisse apporter avec quelques chances, sinon de faire disparaître le mal en son entier, du moins d'améliorer la position et sauvegarder les âmes que le virus n'a pas encore atteint?

Non-croyons que oui, et au risque de scandaliser de nouveau de respectables personnes qui ne pensent pas, ou qui ne veulent pas penser comme nous, nous allons l'indiquer sommairement.

De tout temps, depuis que le monde est monde, depuis la femme de Putiphar jusqu'à nos jours, le démon de la chair a en ses m' sérables esclaves. Il a pénétré dans tous les lieux, il a envahi tous les peuples, il s'est infiltré souvent dans des écnacles où il a trôné, à certaines époques, en maître. Il a été la cause de bien des ruines, il a précipité des déchéaux éclatants, il a fait crouler des trônes.

Les moralistes de tous les peuples et de tous les âges ont étudié, sous divers aspects, ce sérieux problème qui menaçait la société au double point de vue de la santé de l'âme et du corps, et les plus sages en sont venus à la conclusion, ne trouvant pas de remède pour atteindre le mal à sa racine et le faire disparaître entièrement, qu'il fallait au moins tenter d'en amoindrir, dans la plus large mesure possible, les effets pernicieux.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, dans les principales villes de l'Europe et des Etats Unis, sans toutefois légaliser le vice on l'a circonscrit dans une certaine mesure, on l'a assujéti à des règlements sévères de police et d'hygiène qui offrent au moins un peu de sécurité aux pauvres brebis momentanément égarées qui sont piquées, le plus souvent lorsqu'elles sont en état d'ébriété, et dès lors plus ou moins inconscientes, par le démon de la luxure.

A Québec, surtout depuis une couple d'années, cette plaie sociale est horrible. Elle s'est agrandie dans des proportions stupéfiantes grâce au système actuel que nous avons pour enrayer le mal. Elle a pénétré dans nombre de milieux qui jusqu'ici avaient été préservés de la gangrène. Les occasions — et le proverbe est toujours vrai que c'est l'occasion qui fait le larron — se sont multipliés d'une façon désastreuse car à tous les coins de rues, à tous les endroits que vous fréquentez, même sur le parvis des temples réservés au culte les embûches vous guettent. Il n'y a plus d'endroits, aujourd'hui, que ne soient pestiférés.

Il importe donc que des mesures rigoureuses soient prises sans plus de retard, et le premier pas à faire, puisqu'en certains milieux l'on ne réa'ise pas tout le mal qui se fait, ni la cause directe de l'expansion qu'il a pris, c'est d'instituer une enquête sérieuse, sous la présidence de magistrats qui, par leurs fonctions, sont en état de la conduire d'une façon pratique. Cette enquête devrait porter :

1. Sur l'étendue de la plaie sociale qu'est la prostitution.
2. Sur les causes immédiates de sa propagation, de sa généralisation.
3. Sur les meilleurs moyens à prendre pour l'enrayer.

Et si l'on fait comparaître, et que l'on questionne à fond dans cette enquête les directeurs spirituels des différentes paroisses de la ville, les membres de la police provinciale et municipale, de la police des mœurs, les cochers de place, les chauffeurs d'automobiles de louage, etc., on apprendra des choses qui feront dresser les cheveux sur la tête d'un grand nombre.

Cette enquête s'impose. Lorsqu'elle sera terminée, il sera plus facile d'amener tout le monde à approuver le seul remède, sinon positivement efficace, du moins susceptible d'apporter une amélioration, qui sera de nature à sauvegarder dans une certaine mesure, la santé morale et corporelle de notre population.

LAURENT.

## TAPIS, PRELARTS ET RUGS

Jusqu'à nouvel ordre, nous vendrons nos Tapis, nos Rugs et nos Linoléums aux prix du gros. L'assortiment est des plus considérables et des plus variés chez

**P. J. COTE,**  
Vis-à-vis la Côte du Palais.

J. Arthur Larue Eugène Trudel  
C. A., L. I. C. C. A., L. I. C.

**LARUE & TRUDEL**  
COMPTABLES LICENCIÉS  
(Chartered Accountants)  
126, RUE ST-PIERRE

LaRue, Trudel & Picher

Liquidateurs de faillites, Administrateurs de successions, Fiduciaires, Compromis entre débiteurs et créanciers. Experts.

EDIFICES "DOMINION" QUEBEC.  
TELEPHONE:—4520 — 4521.

### Le Franc-Parleur

est administré par LA PUBLI-CITÉ, Enregistrée, et toutes les annonces et abonnements sont sous le contrôle exclusif de cette compagnie. Bureaux : 147, Côte de la Montagne. Il est imprimé par La Cie de Publication de Lévis, 21-23 Côte du Passage, Lévis.

### A VENDRE

Un Engin de 45 forces, 4 cylindres, 4 pompes (Heavy Duty) avec renverse, le tout en parfait ordre.  
Deux chaloupes, 9 pieds de longueur complètes avec rames, etc.  
Plusieurs ceintures de sauvetage.  
Lumières de courses.  
Ancrè patente de 150 livres, avec ou sans chaîne.  
Grande toile pour couverture de Ycht.  
Et plusieurs autres accessoires pour Yacht.  
Conditions faciles et à très bas prix.  
S'adresser à  
THE DIAMOND ENGINE Co,  
31, Rue Colomb.  
Téléphone : 1574.

### VENEZ! VENEZ!

Chez Mme J. Lefebvre  
FLEURISTE  
Tél. 472 - 54, Rue du Palais.

Vous y trouverez le plus grand choix de fleurs coupées, telles que : Roses, Oeillets, Violettes, Chrysanthèmes, Muguet, Bouquets de fêtes, Gerbes de mariages, Tributs floraux, tels que : Couronnes, Croix, Etoiles.  
Tout est fait avec symétrie et à la dernière nouveauté. PRIX MODERES  
UNE VISITE EST SOLICITEE

Mme J. C. Lefebvre  
54 RUE DU PALAIS 54

### BANDAGE DEMONTABLE

A VENDRE un bandage démontable (rim) 34 x 4. S'adresser à "Vendeur", Bureau du Franc-Parleur.

La prévoyance en matière d'Economie Domestique vous fera employer la

### LUSTRINE

**PURITAS**  
cette poudre de savon égale aux meilleurs venant de l'étranger, pour lavage général.  
5 cts. le gros paquet; le

### NETTOYEUR

**PURITAS**  
qui écarte tout, dégrasse et fait reluire; pour les murs.  
GROSSE BOITE A SAUPOUDRE 5 cts. la boîte; et l'

### EMPOIS ORIENTAL

**PURITAS**  
supérieur à tout autre pour l'Empoissage des Lingerie Fine et Gilette des Cols et Chemises.  
La boîte avec couvercle à friction.  
10 cts. la boîte.

CONSERVEZ LES COUPONS  
0. Ne ont de la valeur.

## The Diamond Engine Co.

Manufacturiers d'Engins à Gazoline, stationnaires et marins, Pompes à Rotation...

Réparations de toutes sortes.  
En achetant vos Engins chez nous, vous épargnez de l'argent, car vous sauvez les droits de douane et les commissions aux agents.

FABRIQUES A QUEBEC.  
Garantis sous tous les rapports.  
Coin des Rues Colomb et Voltigeurs.

## La Cie J. A. Langlais & Fils

LIBRAIRES-EDITEURS-IMPORTATEURS  
Articles de bureaux,  
Livres à feuilles mobiles,  
Fournitures d'Ecoles,  
Objets religieux.  
GROS ET DETAIL  
177 Rue St-Joseph, :: QUEBEC.

## PHILEAS CANTIN

NOTAIRE  
Argent à prêter sur hypothèque.  
Bureau du jour, Bureau du soir.  
126 rue St-Pierre, 1136 rue St-Valier.  
Téléphone No 944. St-Malo.

Aviz  
Nous tenons à la disposition de nos lecteurs quelques exemplaires des numéros parus précédemment. Prix 5 sous chacun.

## Charbon, Bois de Chauffage Bois de Construction

AUX MEILLEURS PRIX DU MARCHÉ

Demandez nos Prix et vous serez convaincus...

## The D'Auteuil Lumber Co. Ltd.

BUREAU : 81 Rue St-Pierre  
Téléphone 4680.  
QUAI : 122 Rue St-André  
Téléphone 4678

# LE MASSAGE

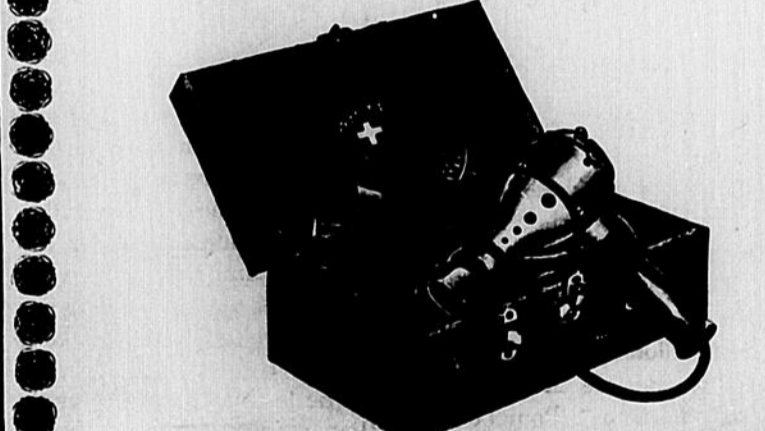
Comme moyen naturel de guérison Dans la plupart des maladies

Le massage, à l'aide d'un instrument vibreur, date de la plus haute antiquité. Homère fait mention que les frictions étaient en usage 1000 ans avant Jésus-Christ. Les Grecs et les Romains, s'en servaient pour la maladie, pour augmenter leur activité et pour leur toilette.

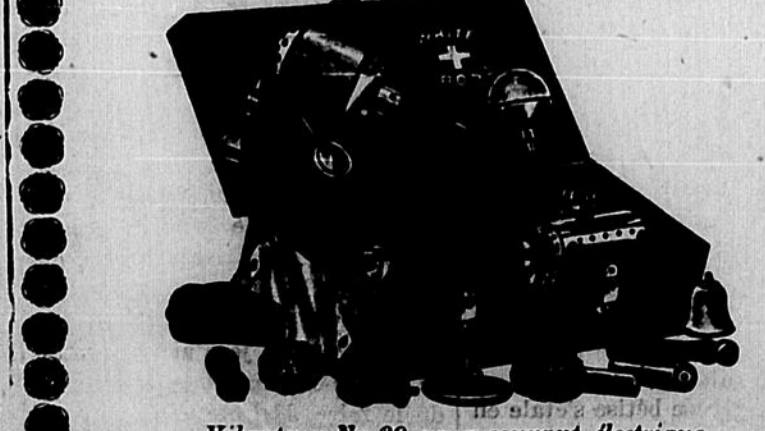


Les plus célèbres médecins de nos jours recommandent le massage, surtout dans toutes les maladies nerveuses, le rhumatisme, la goutte, la névralgie, la constipation, les désordres d'estomac, l'ataxie locomotrice, la paralysie, l'insomnie et même dans les maladies du cœur et des poumons, pour activer la circulation du sang.

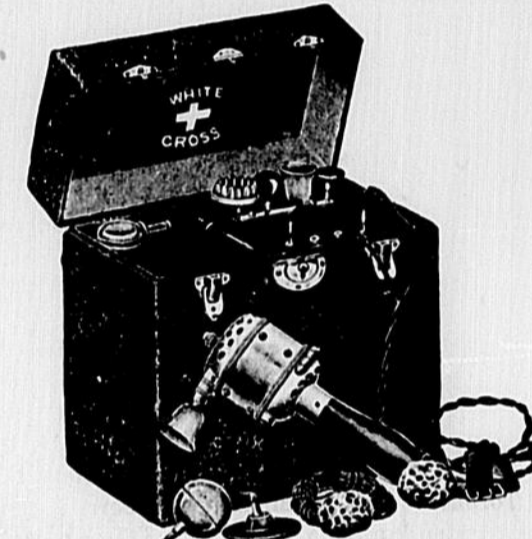
Le vibreur est non seulement un instrument utile, précieux même, pour le traitement de certaines affections et maladies, un instrument qui devrait se trouver dans toutes les familles, mais il est aussi un accessoire de la chambre de toilette que tout homme et toute femme soucieux des soins qu'il apporte à sa personne devraient avoir. Toutes les maisons d'éducation, tous les hôtels, tous les établissements balnéaires, toutes les familles devraient en avoir. Il va sans dire qu'ils sont absolument indispensables aux médecins, chirurgiens, dentistes, barbiers coiffeurs, etc. Jusqu'à ce jour le prix de ces instruments a été hors de la portée de bien des bourses, mais, aujourd'hui, pour le prix minime qu'ils se vendent, il n'y a plus d'excuses pour n'en pas posséder au moins un pour l'usage de la famille. Ce Vibreur sauvera, en moins d'un an, bien plus que son prix d'achat. Il prévient des maladies, en guérira d'autres; donnera plus de force aux muscles, contribuera au développement des enfants. On peut se servir des Vibreurs n'importe où et n'importe quand.



Vibreur No 25, pour courant électrique  
Ceux qui ont l'éclairage électrique à la maison n'ont qu'à raccorder le vibreur au fil de la lumière et tout est dit. A ceux qui n'ont pas la lumière électrique, les Vibreurs sont fournis avec batteries sèches.



Vibreur No 29, pour courant électrique  
Comme nous le disons plus haut, les vibreurs sont aujourd'hui, à la portée de tout le monde. Il s'en fabrique qui se vendent une quinzaine de piastres.



Vibreur No 5, Avec Batteries

Nous donnons ci-après une liste des différentes machines sur le marché.

- Pour courant électrique
- No 25.—Tel que représenté dans la première vignette, se vendant de \$18.00 à \$20.00, notre prix spécial, \$12.50.
  - No 24.—Un peu plus fort que le précédent, se vendant de \$20.00 à \$25.00. Notre prix spécial, \$17.50.
  - No 29.—Semblable à la deuxième vignette. Machine mieux finie que les précédentes et plus forte se vendant de \$35.00 à \$40.00. Notre prix spécial, \$32.50.

- Avec Batteries sèches
- No 1.—Machine correspondant au No 25 pour courant se vendant de \$20.00 à \$25.00. Notre prix spécial, \$14.50.
  - No 2.—Semblable à la vignette, plus forte que la précédente, se vendant de \$30.00 à \$35.00. Notre prix spécial, \$24.50.
  - No 4.—En tous points l'équivalent de la machine No 29. Cette machine produit un léger courant d'électricité galvanique, se vendant de \$35.00 à \$40.00. Notre prix spécial, \$32.50.

- Vibreurs combinés
- No 8.—Pouvant fonctionner avec courant électrique, ou avec batteries, ce qui permet de l'emporter en voyage, à la campagne, à la pêche. Se vendant de \$50.00 à \$60.00. Cette machine possède aussi, un léger courant d'électricité galvanique. Notre prix, \$47.50. Aussi, machines pour médecins, à des prix défiant toute compétition.

## Démonstrations sur demande.

## Commissariat General

147, Cote de la Montagne

TELEPHONE 3554

## Hotel Blanchard

JOS. CLOUTIER, Propriétaire  
Carré Notre-Dame - - Plan Américain et Européen  
— TELEPHONE 1916 —  
A proximité du Richelieu et des gares de chemin de fer

## HOTEL VICTORIA H. FONTAINE PROP.

Plan américain et européen  
\$2.50 et plus Avec bain \$3.00 et \$3.50

Chronique

Le Franc-Parleur de la semaine dernière...

J'admire et j'approuve sans réserve les efforts...

Cette campagne, entreprise par des gens d'initiative...

Pour le moment, la lutte est ardue; il nous faut...

Autrefois, on disait que le ridicule tuait celui qui avait l'audace...

Je félicite "Troun de l'air" qui a bien voulu se charger...

Je complimente également "L. F." qui a entrepris de ramener à résipiscence...

D'ailleurs certains incriminés sont en train de se démordre eux-mêmes...

En attendant, qu'on me permette de citer encore quelques "maiesries"...

"Troun de l'air" nous parlait l'autre jour des cigares "El Sargino"...

Ah! mais! n'allons pas trop envier la bêtise des gens de Montréal...

Un Anglais de cette ville annonce en vente un automobile "Stewed Baker"...

Le "Soleil" annonce que "les Bulgares ont pris Kastoria"...

Jolie spéculation, n'est-ce pas, aux dépens du consommateur.

C'en est fait, le gouvernement va tous nous enregistrer, comme des bêtes de race.

cette faute grossière contre les règles les plus élémentaires de notre pauvre vieille grammaire française...

Elh oui? j'aime mieux mourir empoisonné que de fumer ses mégots.

Il y a une couple de semaines, j'ai parlé dans le Franc-Parleur de ce marchand qui nous offre du bois de "chauffage" avec un seul "f"...

Pas plus tard que dernièrement, j'avais un bail à signer avec un "gros" notaire de la ville.

Pour moi, du français sans accent, c'est comme une belle femme en guenilles.

Dans ce cas-ci, à qui la faute? L'imprimeur? Jamais!

On me dira: "C'est la faute au "typo". La belle excuse!

Et moi, pauvre nigaud, je l'avoue à ma grande honte, j'ai signé ce bail et j'ai perdu là une belle occasion de faire la leçon à un pêcheur.

Et cette grosse bêtise s'étale en maintes succursales et sur maints articles de fumeurs, de sorte que tout le monde peut la voir et la contempler tout à son aise.

Pour ma part, tant que ce marchand de tabac n'aura pas corrigé...

LA MEILLEURE DE LA FAMILLE

Plus aucun indice d'Hydropisie Depuis qu'elle a pris "FRUIT-A-TIVES".



HATTIE WARREN

Port Robinson, Ont., 8 juillet 1915. "Dans notre famille, nous employons "Fruit-a-tives" depuis plus de trois ans...

Le médecin nous dit qu'elle était menacée d'hydropisie. Ses jambes et son corps étaient enflés...

William Warren. 50c. la boîte, 6 pour \$2.50, grandeur échantillon, 25c. Chez tous les pharmaciens, ou Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Une fois le bail signé, je me rappelle que ma ménagère m'a recommandé de lui apporter une douzaine d'œufs de chez P...

Pour moi, du français sans accent, c'est comme une belle femme en guenilles.

Dans ce cas-ci, à qui la faute? L'imprimeur? Jamais!

On me dira: "C'est la faute au "typo". La belle excuse!

Et moi, pauvre nigaud, je l'avoue à ma grande honte, j'ai signé ce bail et j'ai perdu là une belle occasion de faire la leçon à un pêcheur.

Et cette grosse bêtise s'étale en maintes succursales et sur maints articles de fumeurs, de sorte que tout le monde peut la voir et la contempler tout à son aise.

Pour ma part, tant que ce marchand de tabac n'aura pas corrigé...

Encore une amputation

Nos journaux nous ont annoncé sommairement que les bureaux de comptabilité du Québec & Lac Saint-Jean et du Canadien-Nord allaient être transportés à Toronto d'ici à un mois.

Et pas un seul n'a protesté. Pas un seul n'a osé rappeler à MacKeuzie et Mann, les deux magnats que notre gouvernement engraisse tous les ans de quelques millions de piastres...

Ah! non! Nos journaux ont d'autres chats à fouetter que dire des vérités aux puissants du jour.

On a fait un tapage d'enfer à propos du départ de la fanfare de l'artillerie royale, on a failli soulever le peuple à un tel point qu'il ne s'en est peut fallu que nous ayons la loi martiale.

Mais les bureaux de comptabilité des chemins de fer qui sollicitent nos faveurs, ça ne vaut pas la peine qu'on en parle.

Espérons, cependant, que notre Chambre de Commerce, au moins, fera une protestation, serait-elle platonique.

Installation Moderne Parfaitement ventilé. Vues de choix. Séries de Drames Emouvants.

Représentations de Charlie Chaplin. AMMISSION 10 CENTS. MATINÉES ET SOIRÉES.

THEATRE VICTORIA. Le plus beau, le plus sûr, le plus chic théâtre de Québec. Vues inédites et Choies.

CHANGEMENTS trois fois par semaine, Lundi, mercredi et Vendredi.

Orchestre superbe sous la direction de E. SANBORN. Prix: 10 Cts. ESSAYEZ-LE.

THEATRE CRYSTAL. RUE ST-JOSEPH. VUES ANIMÉES ATTRAYANTES VAUDEVILLE INTERESSANT. ATTRACTIONS SPECIALES. Prix populaires.

PAUL DROUIN, L.L., AVOCAT. Edifice Québec Railway. Résidence: 98, rue Crémazie, QUÉBEC. TELEPHONE 6272. Nous recommandons les produits PURITAS. CONSERVEZ LES COUPONS.

SCOTCH WHISKEY CRAWFORD. ESSAYEZ-LE.

Bois à vendre - POUR VOTRE - Bois de Chauffage. Donnez votre commande en téléphonant au No. 4961 Lachance Limitée. 301 Rue Dufferin, QUÉBEC.

NAP. BARBEAU COUVREUR. Couvertures en cuivre, tôle galvanisée, tôle noire, ardoise, gravois, etc. Corniches en métal faites sur dessins. Trottoirs en asphalte. 36 Rue du Pont 36. TELEPHONE: 2112.

THEATRE FRANÇAIS (En face du Marché St-Pierre). Installation Moderne Parfaitement ventilé. Vues de choix. Séries de Drames Emouvants. Représentations de Charlie Chaplin. AMMISSION 10 CENTS. MATINÉES ET SOIRÉES.

THEATRE VICTORIA. Le plus beau, le plus sûr, le plus chic théâtre de Québec. Vues inédites et Choies. Changements trois fois par semaine, Lundi, mercredi et Vendredi.

Orchestre superbe sous la direction de E. SANBORN. Prix: 10 Cts. ESSAYEZ-LE.

THEATRE CRYSTAL. RUE ST-JOSEPH. VUES ANIMÉES ATTRAYANTES VAUDEVILLE INTERESSANT. ATTRACTIONS SPECIALES. Prix populaires.

Vente a l'Encan

Dans l'affaire de ROSARIO CHABOT, Marchand général, St-Camille, Insolvable.

Avls est par le présent donné, que VENDREDI, LE 8 SEPTEMBRE 1916, à 11 heures A. M., sera vendu à mon bureau, 44 et 46, rue Dalhousie, Québec, l'actif de cette faillite, comme suit:

- A—Fonds de commerce géométrique \$2,105.75
Aménagement du magasin 33.00

- B—Crédits suivant liste \$2,138.75
C—Roulant: voitures 1,457.86
D—Un système McCaskey 50.00

E—Un emplacement situé à St-Camille Station, connu et désigné comme faisant partie du lot No. 18, rang 6, du cadastre officiel pour le canton Bellechasse, avec bâtisses dessus construites occupées comme magasin et résidence privée, circonstances et dépendances.

La vente se fera pour chaque item séparément. L'inventaire, la liste des crédits, etc., sont visibles à mon bureau.

Le magasin sera ouvert mercredi, le 6 septembre 1916 pour inspection du stock, crédits et roulant, etc.

Conditions de paiement: argent comptant. J. P. E. GAGNON, Cessionnaire-Syndic, Bureau: 44 et 46 rue Dalhousie, Québec, le 25 août 1916.

AVIS D'ASSEMBLEE

Proviace de Québec, Cour Supérieure, District de Québec, Dans l'affaire de A. RAINVILLE, De Lévis, Marchand, Insolvable.

Le dit A. Rainville ayant fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers le 21 août 1916, avis est par le présent donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure pour le district de Québec, en le Palais de Justice, à Québec, le 5 septembre 1916, à 10 heures a. m.

LEFAIVRE et GAGNON, Gardiens provisoires, Bureau: 147, Côte de la Montagne, (Bloc Bossé) Québec.

AVIS DE FAILLITES

Re: A. J. Kirallah, de Sainte-Ange de Rimouski, Insolvable. Avis est par le présent donné que le dit insolvable nous a fait une cession judiciaire et nous avons été nommés gardiens provisoires, le 16 août 1916.

LEFAIVRE et GAGNON, Gardiens provisoires, Bureau: 147, Côte de la Montagne, (Bloc Bossé) Québec, août 1916.

AVIS DE FAILLITES

Re: A. Rainville, Lévis, marchand, Insolvable. Avis est par le présent donné que le dit insolvable nous a fait une cession judiciaire de ses biens, le 21 août 1916, et les oussignés ont été nommés gardiens provisoires.

LEFAIVRE et GAGNON, Gardiens provisoires, Bureau: 147 Côte de la Montagne, (Bloc Bossé), Québec, Qué.

En "GR" de Québec.